

Calendrier des festivités - 2ème semestre 2016

JUILLET :

Samedi 2 : Méchoui A.F.N.
Samedi 2 : Concert Orchestre d'Harmonie Départemental de l'Indre
Samedi 2 : Concours de pétanque par la S.S.E.
Mercredi 13 : Bal populaire à la caserne des S.P.
Jeudi 14 : Fête Nationale, jeux pour enfants, feu d'artifice, concours peinture et pêche, jeux inter-associations
Samedi 16 : Festiv'Art à la Vieille Eglise
Vendredi 22 : Fête de la Ruche
Dimanche 24 : Journée Découverte avec le CIVAM

AOUT :

Jeudi 25 : Commémoration du 25 août
Du 26 au 29/08 : Jumelage à Ittre

SEPTEMBRE :

Samedi 10 : Forum et bourse des Associations
Dimanche 11 : Loto de l'U.C.I.A.
Samedi 17 et Dimanche 18 : les Journées du Patrimoine

OCTOBRE :

Samedi 1er : Choucroute de la Société Sportive
Dimanche 2 : Randonnée pédestre UFOLEP
Samedi 8 : Concert du Téléthon
Dimanche 9 : Loto de la pétanque
Dimanche 16 : Repas des Aînés
Samedi 22 et Dimanche 23 : Exposition d'Artisanat d'Art de « l'Art à Tout Va »

NOVEMBRE :

Samedi 5 : Bourse aux jouets et Vêtements « Les Petits Monstres »
Vendredi 11 : Commémoration
Samedi 19 ou 26 : Sainte Cécile
Dimanche 20 : Théâtre de la FNATH
Dimanche 27 : Randonnée pédestre du Téléthon

DECEMBRE :

Samedi 3 : Sainte Barbe
Lundi 5 : Commémoration (A.F.N.)
Dimanche 11 : Marché de Noël

Appel aux historiens amateurs

Depuis le début de notre mandat, à chaque parution de notre bulletin municipal nous nous efforçons de trouver un sujet d'histoire. Pour cette fois, nous n'en avons pas. Nous souhaiterions garder cette rubrique, mais nos connaissances en histoire sur Ecueillé, sur la région ou sur les alentours ne sont pas assez pointues alors nous faisons appel à vous pour partager votre savoir avec les habitants. Faites le savoir au secrétariat de mairie.

Appel aux bénévoles pour l'école élémentaire

Suite au conseil d'école du 7 juin dernier, les bénévoles de l'aide aux devoirs nous font savoir que certains souhaitent prendre leur retraite à la fin de l'année scolaire. Un renouveau dans l'équipe soulagerait les plus anciens qui ont donné beaucoup de leur temps à cette école et nous les en remercions.

C'est pour cela que nous lançons un appel à toutes les personnes qui souhaiteraient s'investir auprès des enfants de l'école élémentaire pour leur venir en aide durant l'aide aux devoirs les lundis de 16h45 à 17h45.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du directeur de l'école, M. Stéphane OLLIVIER au 02.54.40.22.98.

REGARD SUR ÉCUEILLÉ

Juillet 2016
Bulletin d'information
municipale



LE MOT DU MAIRE

Dans le bulletin de Janvier, je vous annonçais de gros dossiers pour 2016.
Où en sommes-nous ?

- Les travaux à l'école sont bien avancés. Tous les bâtiments seront rénovés et isolés pour la rentrée de septembre.
- Les travaux à la perception avancent. Les 3 logements et le local destiné à accueillir la pharmacie seront terminés à la fin de l'année 2016 et pourront être mis en location.
- Des jeux nouveaux et attrayants ont été installés au plan d'eau à la place du mini-golf.
- Le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) sera voté début juillet pour que l'enquête publique ait lieu à l'automne.
- Une tondeuse mulching permet de tondre toutes les pelouses sans ramassage.
- Le diagnostic des réseaux d'eaux usées est commencé.
- L'aménagement du hangar près de la station d'épuration est bien avancé. Il reste à clôturer la parcelle.
- Le local rue Bernard David accueille maintenant l'ostéopathe.
- Le columbarium a été agrandi.

Certains de ces travaux ont été réalisés entièrement par nos employés municipaux. Nous pouvons les remercier pour la qualité du travail exécuté.

A tout cela s'est ajoutée la question du collège. En janvier, on le disait menacé. Aujourd'hui, on est sûr qu'il sera restauré et restera ouvert. Pour en arriver là, la Commune s'est engagée dans la création d'une cité scolaire, à la demande du Conseil Départemental. Je comprends l'hésitation de certains à adhérer à cette idée mais tout sera mis en œuvre pour que ce projet fonctionne bien. L'essentiel est bien aujourd'hui de savoir notre collège maintenu.

L'engagement de la Commune dans le zéro pesticide (obligatoire pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2017) lié à une météo particulièrement humide a engendré une présence d'herbe inhabituelle et mal perçue par certains d'entre vous. Nous pouvons le comprendre mais le changement des techniques d'entretien prend du temps. En liaison avec le CPIE, un quartier du cimetière va être testé avec un aménagement végétal. Les employés municipaux font le maximum mais ils n'ont pu être partout. Merci pour votre compréhension.

La saison de foot a été excellente pour notre équipe locale qui accède à la division supérieure.
Bravo à tous !

Malgré la réduction des dotations, notre Commune garde une capacité d'investissement satisfaisante. Ces investissements nous serviront à garder de l'attractivité. Veiller à la protection de l'environnement, investir dans l'éducation et les services, c'est aussi préparer l'avenir de notre Commune et de ses habitants.

Je vous souhaite un bon été à tous. Venez nombreux aux différents rendez-vous festifs ou culturels !

Votre Maire,
Jean AUFÈRE.

INFOS DIVERSES



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH):

Encore un an et demi pour profiter des aides et réaliser des travaux d'isolation pour améliorer votre confort !

211 ménages ont déjà bénéficié des aides de l'OPAH depuis son lancement en septembre 2012. Avec une aide moyenne 53% du coût hors taxes des travaux, l'OPAH leur a permis d'effectuer des travaux d'amélioration du confort thermique de leur logement et de diminuer de façon significative leur facture d'énergie.

Vous envisagez des travaux ? Contactez SOLIHA (ex PACT 36), le pays de Valencay en Berry l'a chargé de vous accompagner dans vos démarches.

L'OPAH, c'est un accompagnement personnalisé gratuit :

Des conseils techniques indépendants à domicile pour définir avec vous le programme de travaux le plus performant ;

Une évaluation thermique pour s'assurer du financement du projet ;

Une assistance administrative et technique pour la constitution et le suivi de vos demandes de subventions.

L'OPAH, ce sont des aides financières significatives :

Des plafonds de ressources à respecter pour les propriétaires occupants (voir tableau) 35 ou 50% de subvention sur un montant de travaux pouvant aller jusqu'à 20 000€ selon le gain énergétique atteint (50 000€ si le logement est techniquement insalubre) ;

- Une aide de solidarité écologique de l'Etat et du Pays de Valencay en Berry jusqu'à 2500€ ;
- Une avance de subvention de 70% dès l'accord des subventions pour les ménages les plus modestes.

Les aides de l'OPAH sont cumulables avec le crédit d'impôt et l'éco PTZ Habiter Mieux :

Par contre, elles ne sont pas cumulables avec les « primes énergie » qui proposent certaines entreprises ayant des accords avec des distributeurs d'énergie ou les grandes enseignes alimentaires comme Leclerc, Carrefour et Auchan...

**Vous envisagez des travaux ?
N'hésitez-pas, renseignez-vous**

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressource à respecter pour 2016
1	18 342€
2	26 826€
3	32 260€
4	37 690€
5	43 141€
Par personne supplémentaire	+5 434€

20 Janvier	10 Février
9 Mars	13 Avril
18 Mai	8 Juin
14 Septembre	12 Octobre
9 Novembre	14 Décembre



Juliette mène une double vie entre ses deux amants, Jean-Pierre et Alex. Bien évidemment, tous deux sont mariés et Juliette fait tout pour qu'ils le restent.
Et la mécanique bien huilée mise au point par Juliette s'enraye...

Nous vous rappelons les dates des **Permanences Juridiques** sur la section Ecueillé :
Mercredi 23 mars, 22 juin et 21 septembre 2016 de 9h30 à 12h, Salle des Associations.

Nous réaffirmons également notre partenariat avec la Mutuelle MATH PREVARIS.

Contacts Section d'ECUEILLE : Bernard VIRAUT 02.54.35.14.11 - Josette RABIER 02.54.40.22.13
Contacts Groupement FNATH Indre / Indre-et-Loire au 02.54.34.76.01 - Nous sommes à votre disposition les mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h- Maison des Associations - 34 espace Mendès France – 36000 CHATEAUROUX.

Etaient présents : M.M. Pournin, Beaumont, Mmes Chrétien, Willems, M.M. Malassenet, Bourbon, Laurent, Hilaire, Mmes Renima, Martin, Laplanche et Lourme.
Absent : M. Lanore (excusé).

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean AUFRÈRE, Maire, a, lors de sa séance du 15 décembre 2015, procédé, conformément à l'indice de référence des loyers ou du coût de la construction, à la révision des loyers de divers locaux communaux.

Il a également accepté le devis de l'entreprise MAYE à Valençay pour les travaux de couverture-bardage à réaliser sur le bâtiment communal sis au Moulin de la Ville, travaux s'élevant à la somme H.T. de 2.063,37 €.

Comme suite aux nouvelles dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015 qui rendent facultatifs la création ou le maintien des CCAS (Centre Communaux d'Action Sociale) dans les Communes de moins de 1.500 habitants, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des membres présents, la dissolution de son CCAS. Les attributions de cet organisme seront désormais exercées par la Commune.

Le Conseil Municipal a accepté le devis de l'APAVE relatifs à la formation, dans les locaux communaux, de l'ensemble des agents des services techniques au CACES engins de chantier (Catégories 1, 4 et 8) pendant 5 jours et ce, pour la somme T.T.C. de 3.180,00 €.

Considérant que les crédits prévus à certains articles du Budget Primitif 2015 de la Commune sont insuffisants et qu'il est donc nécessaire d'effectuer des virements de crédits, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative à l'acquisition de guirlandes de Noël et aux dégrèvements accordés aux jeunes agriculteurs d'une part, et aux travaux à réaliser sur le bâtiment sis au Moulin de la Ville, d'autre part.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Ecueillé-Pellevoisin, rédigé par la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, est adopté à l'unanimité des membres présents.

De même, l'avenant n° 1 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la Commune avec la SAUR et portant sur la prévention des dommages causés lors de travaux réalisés dans leur voisinage et impliquant une augmentation des factures des abonnés, est également adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire ou son 1^{er} ou son 2^{ème} Adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir avec Madame Anne DAVID pour la parcelle de terrain sise « Le Clos de la Torlière » et cadastrée section B n° 533 d'une superficie de 1.521 m².

Concernant la 3^{ème} tranche du lotissement « Clos de la Torlière, des travaux ayant été réalisés en commun avec le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ecueillé-Pellevoisin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de rembourser au dit Syndicat la somme de 7.950 € représentant la fourniture et la pose de onze branchements et d'un poteau incendie,
- et de demander au même Syndicat de mandater la somme de 3.659,13 € à la Commune d'Ecueillé pour le terrassement en surlargeur de tranchée commune.

Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint sont autorisés à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Indre pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 11 (route de Nouans).

Concernant les travaux de rénovation de l'école Rabelais, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec SOCOTEC pour les vérifications des installations électriques après travaux et ce, pour la somme H.T. de 600 €.

Comme suite à l'acquisition récente d'un car par le SIVOM, la nécessité de construire un bâtiment pour l'abriter s'impose. L'emplacement retenu étant situé près du gymnase, sur un terrain communal, l'autorisation du Conseil Municipal est indispensable pour déposer le Permis de Construire. Le Conseil Municipal émet, bien évidemment, un avis favorable.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec Monsieur le Préfet et la Poste pour la création de la Maison de Services au Public au sein du bureau de poste d'Ecueillé.

Espaces mutualisés de services au public labellisés par les Préfets de Département, les Maisons de Services au Public ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. De l'information transversale de 1^{er} niveau à l'accompagnement de l'usager sur des démarches spécifiques, les Maisons de Services au Public articulent présence humaine et outils numériques.

La Poste d'Ecueillé proposerait au public les services des Partenaires suivants :

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail),
- Mutualité Sociale Agricole,
- Pôle Emploi.

Une réunion est sollicitée auprès de Madame le Commandant de Gendarmerie de Châteauroux pour venir présenter le projet de convention portant adhésion à la participation citoyenne, convention qui pourrait éventuellement être passée entre le Préfet, la Gendarmerie et la Commune.

Afin de redynamiser l'espace de jeux au Camping, le mini-golf, devenu obsolète, va être retiré et des jeux pour les enfants vont être acquis pour une somme totale de 18.840 € T.T.C. et mis en place dès les beaux jours.

Quant au Camping proprement dit, le bloc sanitaire situé près de l'entrée sera réservé au régisseur et celui le plus proche du plan d'eau sera réaménagé avec accès handicapés, réfection des peintures, etc...

Un avis défavorable a été émis à une demande d'aide financière émanant du Centre de Formation d'Apprentis de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny fréquenté par un jeune Ecueillois.

Après consultation de deux entreprises pour la réalisation de travaux de ventilation asservie au chauffage de l'Eglise Notre-Dame, la proposition des Etablissements GANDOLFI d'Ecueillé, mieux disante, est retenue pour la somme H.T. de 5.209,00 € soit 6.250,80 € T.T.C.

Le prix forfaitaire remboursable par la Chambre d'Agriculture pour les travaux d'entretien de ses bureaux par le personnel communal est modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, en fonction de la revalorisation des salaires.

Le tarif de la Garderie Municipale, lequel n'a jamais augmenté depuis 2006, est porté à 1,10 € la demi-journée à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

La longueur de la voirie communautaire de la Commune d'Ecueillé est portée à 25.641 mètres, après reclassement en agglomération d'une partie de la voie communale n° 6 (Village des Champs à la route de Loché) et le remplacement de la voie communale n° 34 (anciennement « Grosse Pierre ») par la voie de la Torlière (chemin du Tivoli).

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à la mise à disposition du logement meublé sis rue Bernard David à la remplaçante du Docteur JANTET durant la période du 04 janvier au 31 mars 2016 inclus ; toutefois, les charges concernant l'eau, l'électricité et le gaz lui seront facturées. A noter que le dit logement devant être libéré la semaine du 18 au 24 janvier prochain, nous remercions la Commune de Pellevoisin de mettre à disposition de la remplaçante le logement de sa Maison de Santé Pluridisciplinaire durant cette courte période.

L'École de Musique de la SME est une association loi 1901.

Les cours sont dispensés actuellement à la maison des pins et place du champ de foire à Ecueillé.

Les effectifs de l'École sont de 40 élèves en 2015-2016.

Les élèves sont des jeunes et des adultes, débutants ou confirmés.

L'École propose des activités musicales

- éveil musical (à partir du CP)
- formation musicale
- cours individuel d'instruments
- orchestres jeunes, adolescents et adultes

Les enseignements sont dispensés aux enfants et aux adultes par une équipe de six professeurs.

Les instruments proposés sont :

- Piano
- Batterie , xylophone, Timbales, Tambour (percussions)
- Flûte traversière
- Clarinette
- Saxophone
- Trompette
- Tuba
- Trombone



L'École organise une audition au cours de l'année et participe à différents événements : le 5 juin 2016, fête de la jeunesse à Loché-sur-Indrois.

LA CLÉ DES CHANTS

Cette année la chorale la Clé des chants fait le tour du monde..... en chanson. Elle a déjà emmené avec elle le public de la soirée chorale du 19 mars 2016 . Elle continuera son voyage le 3 juin à la soirée musicale organisée par la SME , le 12 juin à Civray (86) .



Venez nous écouter, mais surtout venez nous rejoindre et chanter avec nous. Nous accueillons tout le monde, des hommes, des femmes, enfants et adolescents ! Il n'y a ni limite d'âge , ni besoin de savoir lire la musique ! Il faut juste avoir envie de passer un bon moment musical et amical le lundi de 20h30 à 22h !

Renseignements au 06.03.59.10.83 auprès de Lidwine BLANCHARD.



L'ART À TOUT VA

L'art à tout va fêtera ses **10 ans**

sur un week-end bien animé.

Dates à retenir dans votre agenda :

le 22-23 octobre 2016.

COMITÉ CANTONAL DU SOUVENIR FRANÇAIS D'ECUEILLÉ

Les Membres du Comité Cantonal ont décidé, à l'unanimité, de l'organisation des réunions dans les différentes communes : Le 16/12/2015 à Pellevoisin - Le 23/02/2016 à Ecueillé - Le 05/04/2016 à Gehée - Le 18/04/2016 à Villegouin. Une réunion est prévue le 24 juin à Heugnes.

ASSEMBLEE GENERALE du 20 mai 2016 à la Maison des Associations d'Ecueillé :

- Adhérents : en 2014 : 31 , en 2015 : 52 et en 2016 : 68. C'est une belle progression que nous devons maintenir voire plus. Ces chiffres sont le résultat de l'investissement de chacun, membres, délégués et adhérents. "Ne pas oublier" est le message que nous passons aux jeunes générations.

- Le recensement des tombes se poursuit : une tombe au cimetière de Gehée sera rénovée cette année.

- Le fleurissement des tombes dans chaque cimetière communal de notre Comité sera réalisé le 1er novembre. Une rose sera déposée sur chaque sépulture. Monsieur Nicolas COUSIN en présentera le modèle à la réunion du 24 juin.

- En ce qui concerne l'achat du drapeau et après examen des divers devis, nous avons souhaité solliciter une subvention exceptionnelle auprès des municipalités que nous remercions par avance. Une aide financière serait la bienvenue étant donné le coût élevé d'une telle acquisition.

- Bilan comptable du 1er octobre 2014 au 30 septembre 2015

Dépenses et Recettes équilibrées à la somme de 1502,57 €.

Trésorerie en banque au 30 septembre 2015 : 1222,04 € .

Les rapports moral et comptable, présentés par M. Roger VIRAUD, Président et M. Jean-Louis CROUZET, Trésorier, ont été approuvés à l'unanimité des membres et adhérents présents et représentés.

MANIFESTATIONS 2016 :

- MM. Roger VIRAUD, Michel ROULEAU et Jean-Louis CROUZET ont participé à l'Assemblée Générale du Comité Départemental le samedi 29 mai à Montierchaume.

- La cérémonie commémorative du centenaire de la bataille de VERDUN était programmée pour le dimanche 26 juin, à PELLEVOISIN, mais suite aux directives de Monsieur le Préfet transmises un peu tardivement, les membres du Comité ont souhaité reporter cette manifestation au dimanche 18 septembre en accord avec la Municipalité de Pellevoisin et le Prêtre devant célébrer la messe.

- Comme l'année passée : participation au forum des associations, quête nationale le 1er novembre, exposition vers le 11 novembre (projet en cours).

L'Assemblée Générale Départementale 2017 se déroulera à ECUEILLE le samedi 20 mai.

Le Président, Roger VIRAUD.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2015 (suite)

Quant aux divers travaux d'investissement, le Conseil Municipal prend note des entreprises retenues suite aux appels d'offres lancés, à savoir :

- Rénovation de l'école Rabelais : les entreprises MARTIN de Luçay-le-Mâle, PASQUET de Châteauroux, TURPIN de Châteauneuf, VOISIN d'Ecueillé et GANDOLFI d'Ecueillé, mieux disantes, ont signé le marché correspondant à chacun des lots. L'ensemble des lots s'élève à la somme totale H.T. de 532.451,81 €.

- Pharmacie et 3 logements : les entreprises MARTIN de Luçay-le-Mâle, GAUGRY de Liniez, TURPIN de Châteauneuf, DUMAZERT-JAURAND de Villedieu-sur-Indre, DALYENCE de Châteauroux, LECOMTE de Saint-Florent-sur-Cher, VOISIN d'Ecueillé, VACHER de Déols, BIDAULT de Levroux, GANDOLFI d'Ecueillé, mieux disantes, sont retenues pour la somme totale H.T. de 396.618,70 € dont 215.656,75 € pour la Pharmacie et 180.961,95 € pour les 3 logements.

A noter que, pour cette opération, le cabinet SMABTP, mieux disant, a été retenu concernant l'assurance Dommages-Ouvrage et ce, moyennant la somme T.T.C. de 9.321,81 €, tous risques chantier inclus.

- Diagnostic réseau Eaux Usées et Station d'Epuration : le Cabinet IRH Ingénieur Conseils à Olivet, mieux disant, est retenu pour la somme H.T. de 51.159,80 €.

Concernant l'entretien de la toiture de l'immeuble sis 13 place du 8^{ème} Cuirassiers d'une part, et de celle du bâtiment n° 3 de l'école Rabelais (classe de Monsieur OLLIVIER) d'autre part, les devis de l'entreprise MAYE de Valençay sont retenus respectivement pour les sommes T.T.C. de 3.945,65 € et 950,54 €.

Une réflexion est lancée quant à l'aménagement du site du Four à Chaux pour la pratique du tir à l'arc avec installation de conteneurs « marine » afin d'y stocker le matériel.

Le projet de construction des vestiaires au Stade Municipal reste d'actualité mais pourrait être différé vu l'estimation. Des réflexions sont engagées quant au solaire et à une éventuelle toiture végétalisée. Des subventions sont recherchées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence de luminaires solaires qui pourraient éventuellement être installés dans certains lieux-dits.

Comme suite à la demande de plusieurs riverains de la route de Loché-sur-Indrois qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules avant le panneau d'entrée d'agglomération, une demande de limitation de vitesse à 70 km/h a été renouvelée auprès du Président du Conseil Départemental. Afin de répondre à cette requête, les services du Département ont positionné deux postes de comptage durant une semaine. Il ressort de l'exploitation des données que la section de cette route n'est pas perçue comme une zone suffisamment bâtie pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. En conséquence, le Département réitère l'avis défavorable pour l'instauration d'une limitation de vitesse à 70 km/h.

Toutefois, afin d'améliorer la situation d'entrée de l'agglomération, un panneau de pré-signalisation indiquant aux usagers qu'ils vont entrer dans une zone limitée à 50 km/h associé à un panneau 200 mètres dans le sens Loches vers Ecueillé pourrait être installé et un contrôle pourrait être réalisé six mois plus tard.

L'empoissonnement du plan d'eau pour la prochaine saison de pêche aura lieu le vendredi 18 décembre à 15 h 30.

Les travaux d'aménagement de la rue du 8 mai sont terminés et seront réceptionnés le Jeudi 14 Janvier prochain à 11 h. Les plantations vont être rapidement mises en place.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail professionnel à intervenir, à compter du 1^{er} juin 2016, avec Madame FERBUS, ostéopathe, qui s'installera, afin d'y exercer sa profession, dans le local aménagé par les employés communaux et sis 14 rue Bernard David, la Maison de Santé étant complète.

Il informe le Conseil Municipal que Madame JEANNEY, pharmacienne, lui a fait part de l'intérêt du Docteur FANOUS, angiologue à Tours, de venir travailler à la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Un courrier a été transmis à l'intéressé lui précisant tout l'intérêt de la Commune sur ce projet et que Monsieur le Maire se tenait à sa disposition afin de lui permettre d'avancer dans sa réflexion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour faire don à l'Amicale des Sapeurs Pompiers d'Ecueillé du véhicule de collection « Camion Citroën Fourgon Pompe Tonne » de 2.500 litres mis en circulation le 03 septembre 1955 et immatriculé 542 AZ 36.

Il prend note de la livraison, le 26 novembre dernier, du véhicule neuf Kangoo Express acquis auprès du Groupe Renault à Châteauroux, par l'intermédiaire du Garage FAISAN à Ecueillé, et destiné aux services techniques, en remplacement du C15 mis en circulation en mars 1989 et qui a fait l'objet d'une reprise.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision de la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay (C.C.E.V.), quelques changements interviendront, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans la collecte des ordures ménagères. Les journaux – magazines – revues seront placés dans les sacs jaunes (ou bleus pour ceux qui en possèdent encore) avec les emballages plastiques – cartonnettes et cannettes ; ces sacs seront ramassés toutes les semaines avec les sacs noirs.

En cours d'année, tous les foyers seront équipés de deux bacs, fournis par la C.C.E.V.

D'autre part, suite aux difficultés de manœuvres rencontrées par le camion des déchets ménagers dans certaines petites rues du vieil Ecueillé (rues du Croissant, des Petites Boucheries, de la Corne, Pousse-Pénit, du Lion d'Or, des Fours Banaux, de l'Ancienne Caserne et à Bellevue), les sacs poubelles des foyers concernés seront collectés devant chaque domicile, tous les lundis à partir de 8 h, par les employés communaux, avec véhicule adapté, et ce, en accord avec la C.C.E.V. Ils seront ensuite acheminés dans les bacs entreposés sur une plateforme construite dans l'enceinte du terrain communal situé au Moulin de la Ville puis récupérés, chaque jeudi, par la Société SUEZ (anciennement SITA) chargée de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de la C.C.E.V. Les points de regroupement correspondants (et donc les grands bacs) seront supprimés. A noter que le coût de cette prestation est pris en charge par la C.C.E.V.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier en date du 03 décembre 2015 émanant de l'ensemble du Collège Communal de Ittre qui, après les terribles attentats qui ont frappé Paris, manifeste son soutien et présente toute sa sympathie et précise être de tout cœur avec la population de notre beau Pays et, plus particulièrement, avec ses amis d'Ecueillé.

Il est précisé que le chauffage du bâtiment de la Cantine Scolaire sera relié au réseau de l'école, donc ne fonctionnera plus au gaz à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier en date du 14 décembre 2015 émanant de Monsieur et Madame Jacques PINGUET qui précisent que le pré jouxtant le cimetière est désormais libre depuis la mort de leurs chevaux et remercient très sincèrement la Municipalité pour leur avoir accordé, gracieusement, l'accès à cette parcelle de terrain afin d'y héberger les dits chevaux durant la période hivernale et ce, depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une correspondance en date du 14 décembre 2015 émanant de Monsieur et Madame Roland LEMAIRE qui, ayant appris la vacance du pré communal situé près du cimetière, sollicitent une éventuelle mise en location de cette parcelle afin d'y installer leur jugement et qui s'engagent à entretenir les lieux.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Monsieur et Madame LEMAIRE. Cette mise à disposition aura lieu à titre gratuit moyennant entretien du terrain.

Des devis seront demandés pour dorer les lettres du Monument aux morts situé Place de Verdun et sur le monument du cimetière.

Monsieur BEAUMONT souhaite savoir si les horaires des réunions de Conseils Municipaux pourraient être avancés à 18 h – 18 h 30.



Saison 2015-2016 :

Une bonne saison pour nos équipes seniors, avec l'équipe 1 finissant leur championnat **1^{ère} de leur poule en 3^{ème} division sans aucune défaite** (16 victoires et 6 matchs nuls) coachée par Marcel LEMAIRE et Pierre-Yves DELANNE et l'équipe 2 finit **7^{ème}** sur 12 en 4^{ème} division (9 victoires, 1 nul et 12 défaites).

Les jeunes U15 et U18 jouent dans le groupement du Pays Montrésorais-Heugnes-Ecueillé. Les U18 finissent **5^{ème}** sur 6 de leur poule et les U15 finissent **1^{er}** sur 6 de leur poule.

Et nos jeunes joueurs et joueuses U13, U11, U9, U7 jouent dans l'entente Ecueillé-Heugnes, avec une bonne participation des matchs ou plateaux et des entraînements. Les équipes U9, U11 et U13 ont participé à plusieurs tournois dans la région, dont un organisé par le Groupement du Pays Montrésorais, qui s'est déroulé pour le week-end de Pâques, en partie au stade d'Ecueillé et au stade de Nouans-les-Fontaines (37). Les équipes U11 et U13 ont également participé aux finales de la coupe départementale.



Pierre-Yves DELANNE a passé au cours de la saison son Brevet de Moniteur de Football (BMF) pour approfondir ses connaissances et l'encadrement de nos jeunes.

Des sacs de foot et des survêtements ont été offerts par les sponsors « Le Grand café », « PIGELET Ambulances », « Le Peigne de Magali » (Palluau-sur-Indre) et le club de foot, grâce à tous les commerçants et artisans qui ont mis des bâches publicitaires au stade de foot depuis 3 ans. Un grand merci à tous nos sponsors ainsi qu'à la Municipalité d'Ecueillé pour ce qu'elle fait pour le club (subventions, tontes de la pelouse du stade, montage de barnums lors de nos manifestations...).

Saison 2016-2017 :



L'Equipe 1 va jouer en 2^{ème} division, ce qui n'était pas arrivé depuis la saison 2002-2003 et l'équipe 2 sera en 4^{ème} division et nous aurons toujours nos jeunes de U18 à U7. En espérant retrouver quelques joueurs seniors et jeunes joueurs et joueuses pour notre école de foot.

Retrouvez-nous :

- Lors du forum des associations le samedi 10 Septembre – Place du 8^{ème} Cuirassiers.
- Lors de notre traditionnelle soirée Choucroute le Samedi 1^{er} Octobre à la Salle des Fêtes d'Ecueillé.

Contact :

- Président : ALLOUARD Mikaël au 06.75.12.04.69.
- Ecole de foot et Seniors : DELANNE Pierre-Yves au 06.48.16.22.63.



JUDO CLUB ECUEILLOIS

La saison se termine pour le judo avec encore de bons moments sportifs partagés.

Le 12 mai avait lieu notre interclub qui a réuni une trentaine d'enfants sur les tatamis, tous étaient contents et fiers de partager ces moments.

Alexis POURNIN s'est qualifié pour les championnats de France à Gerland à Lyon sans résultats pour cette année.

Un stage avec un membre de l'équipe de France est en préparation pour la fin de l'année.

Toutes les infos dans le bulletin de septembre qui paraîtra à la rentrée.

La reprise des cours se fera le 8 septembre.

Pour tous renseignements : 06.33.36.98.06 ou 06.07.34.82.64

Le Judo Club Ecueillois vous souhaite de bonnes vacances Sportivement.



LES PETITS MONSTRES

La prochaine manifestation des petits monstres se déroulera le

Samedi 5 Novembre 2016

Au gymnase d'Ecueillé

lors de la bourse aux jouets, vêtements et objets de puériculture.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Décembre 2015 (suite)

Certains conseillers municipaux pensent qu'il y a lieu d'étudier pour 2016 la composition du repas de Noël des agents communaux.

Quant au stationnement avenue de la Gare, Madame MARTIN précise qu'il est toujours très difficile de se garer, compte-tenu du fait que les employés de la Maison de Retraite empruntent les parkings aménagés le long des trottoirs.

Madame WILLEMS fait part de sa réflexion quant à l'organisation éventuelle de journées d'animation gratuites avec les enfants, un samedi avant les fêtes de fin d'année, par des bénévoles encadrants, et ce, pour créer des décorations de Noël.

Madame CHRÉTIEN informe le Conseil Municipal sur le service de portage de repas à domicile. Actuellement, 4 personnes en bénéficient.

Le C.A.T. d'Argy, qui est subventionné par la Commune à raison de 1,20 € par habitant, livre les repas 5 jours par semaine et le prix du repas est fixé à 7,85 €, pain non compris.

Quant à l'organisme « Espoir Soleil » situé au sein de la Maison de Retraite de Luçay-le-Mâle, et géographiquement mieux placé, le prix du repas est fixé à 8,50 €, pain compris, et la livraison est effectuée 6 jours par semaine.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Février 2016

Etaient présents : M.M. Pournin, Beaumont, Mmes Chrétien, Willems, M.M. Bourbon, Laurent, Mmes Renima, Martin, Laplanche et Lourme.

Absents : M.M. Malassenet (ayant donné procuration à M. Aufrère), Lanore (excusé) et Hilaire.

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean AUFRÈRE, Maire, a, lors de sa séance du 02 février 2016, chargé Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental et ce, au titre du Fonds d'Action Rurale 2016, pour aider au financement des travaux de création d'un local commercial pour le maintien de la Pharmacie au sein de la Commune et adopté le plan de financement présenté. A noter que le montant mensuel du loyer qui sera réclamé à Madame JEANNEY, pharmacienne, est fixé à 650 € et que Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint ou son 2^{ème} Adjoint sont autorisés à signer le projet de bail commercial, puis le bail commercial correspondant, à intervenir en l'étude de Maître Jean-Christophe VIÉ, notaire à Levroux, en présence de Maître Sylvie NICAUD-POUCHOL, notaire à Ecueillé.

Dans le cadre des travaux de restructuration de l'ancienne Perception, le devis émanant des services de la SAUR et relatif au renforcement d'un branchement d'eau potable et au déplacement des deux compteurs et s'élevant à la somme H.T. de 2.328,86 € soit 2.794,63 € T.T.C. est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés, de même que celui établi par les services d'ORANGE pour les prestations de conseil ingénierie, suivi travaux et recette conformité pour la somme H.T. de 554,37 € soit 665,24 € T.T.C. La proposition de l'entreprise MARTIN à Luçay-le-Mâle relative au ravalement du pignon voisin NO et qui s'élève à la somme H.T. de 1.720,00 € soit 1.892,00 € T.T.C. est également acceptée. A noter que ces travaux de ravalement seront pris en charge à hauteur de 50% par le propriétaire de l'immeuble jouxtant la Perception.

La demande de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2016, pour la création d'un local commercial (Pharmacie) étant suspendue, Monsieur le Maire est autorisé à déposer, en remplacement, un nouveau dossier et ce, pour l'accessibilité au Camping Municipal.

Le devis de l'entreprise MARTIN à Luçay-le-Mâle relatif aux travaux de ravalement à réaliser sur le pignon sud de l'immeuble communal sis 14 rue Bernard David et s'élevant à la somme H.T. de 9.661,50 € soit 10.627,55 € T.T.C. est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de pré-ramassage des ordures ménagères à intervenir entre la Commune d'Ecueillé et la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay à compter du 1^{er} janvier 2016. Cette convention définit les modalités techniques et financières du pré-ramassage.

Il est décidé de maintenir, pour l'année 2016, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) allouée aux agents des cadres d'emplois d'Adjoints Administratifs Territoriaux et d'Adjoints Techniques Territoriaux. De même, l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires – 3^{ème} catégorie (I.F.T.S.) est maintenue pour les agents de catégorie B. Ces indemnités seront versées mensuellement et réparties, selon les grades, par arrêté de Monsieur le Maire.

Considérant le prochain départ en retraite d'un agent des services techniques, titulaire du permis de conduire de catégorie C « Poids Lourds », des devis ont été sollicités auprès de trois centres pour la formation d'un agent à la conduite de Poids Lourds et tracteurs. Celui du Centre de formation FORGET, mieux disant, est retenu.

Le rapport d'évaluation établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et qui détermine les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 1^{er} janvier 2016 est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Conseil Municipal a décidé de verser, pour l'année 2016, une subvention de 3.000 € à la Cantine Scolaire et 4.000 € au Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

Quant à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.), une subvention de 1.900 € sera versée au profit de Familles Rurales d'Ecueillé et ce, dans l'attente du versement de la subvention qui sera allouée au titre de l'année 2016.

Le versement d'un acompte de 16.000 € au SIVOM sur la participation qui lui sera attribuée pour l'année 2016 est autorisé.

Considérant la nécessité de mettre en conformité le plan de division établi par le cabinet BRANLY – LACAZE à Loches (37) pour la 3^{ème} tranche du lotissement « Clos de la Torlière » avec le cadastre et le règlement du lotissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a approuvé le dit plan de division.

Il est précisé que la parcelle vendue à Melle PINON et M. MÉRÉ porte le numéro 526 et non 503.

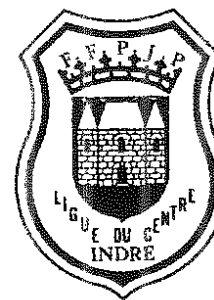
Compte-tenu de la vétusté du lave-linge à l'école Rabelais, le Conseil Municipal a décidé de son remplacement. Celui-ci sera commandé auprès de la SARL BOURDEIX à Valençay pour la somme H.T. de 458,32 € soit 549,99 € T.T.C.

Il a également décidé de céder en l'état le véhicule Renault Express affecté aux services techniques et devenu vétuste.

Un avis favorable est émis afin de commander, pour un montant total H.T. de 1.270,57 € soit 1.524,68 € T.T.C., auprès des Etablissements S.E.S. à Chambourg-sur-Indre de :

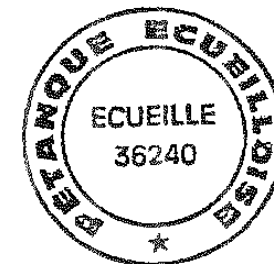
- 3 gyrophares pour les véhicules communaux,
- film rétro réfléchissant pour signalisation des véhicules communaux,
- 1 pince tout support pour les services techniques de la Commune.

Considérant la nécessité de renouveler l'éclairage public avenue de la Gare, route d'Heugnes et route de Luçay-le-Mâle, devenu vétuste, pour la mise en conformité avec les normes d'économie d'énergie, le devis établi par l'entreprise GANDOLFI à Ecueillé (36) pour la fourniture, la pose et le raccordement de 20 luminaires s'élevant à la somme totale H.T. de 12.363,00 € soit 14.835,60 € T.T.C. est accepté et Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès du Conseil Régional du Centre Val-de-Loire (Contrat Régional du Pays) d'une part, et du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre d'autre part, une subvention au taux maximal en vigueur.



La Pétanque Ecueilloise

Contacts : 02.54.40.24.26.
Président : Alain CRÉCHET
Secrétaire : Magali CHARBONNIER
Trésorier : Patrick HILAIRE
Responsable informatique : Fabrice RENAULT



20 licenciés dont 4 féminines

Licence 30€ (adulte)

Participe : 1 – aux concours de calendrier officiel de la FFPJP

2 – au championnat de l'Indre 6^{ème} division (5 journées - Officiel)

Loto : Dimanche 9 Octobre 14h30 salle des fêtes

Assemblée Générale Samedi 10 Décembre à 17h à la Mairie.



Le club de tir à l'arc et à la sarbacane Les Archers des Fontaines « LAF36 »



Nous avons organisé cette année la rencontre régionale de tir à l'arc et à la sarbacane au stade d'Ecueillé le 1^{er} mai 2016. Près de 140 tireurs se sont inscrits. 36 médailles d'or, 25 d'argent et 20 de bronze pour les archers et 9 d'or, 5 d'argent et 3 de bronze pour les tireurs à la sarbacane ont été distribuées.

Nous reprendrons nos entraînements dès le mois de septembre :

- le mercredi de 18h à 19h 30 et de 19h 30 à 21h au gymnase d'Ecueillé.
- le mardi de 18h 30 à 20h au gymnase de Nouans-le-Fontaines.

Contacts :

Camille COULON, Président :
tél. 06.47.57.79.63

Vincent MONESTIER, Vice-président :
tél 07 86 04 72 59 (arc)

Jérôme MÉRIAUX, Vice Président :
tél : 07 86 90 48 18 (sarbacane)



M.le Maire d'Ecueillé était présent à la remise des médailles.



ACCUEIL JEUNES ÉCUEILLÉ-VALENCAY

Les adolescents de 12 à 18 ans, résidants ou scolarisés sur la Communauté de Communes Ecueillé-Valençay, peuvent être accompagnés par les animateurs de l'Accueil Jeunes Ecueillé-Valençay (AJEV) depuis mars 2016. L'AJEV propose un accompagnement pour la réalisation de leurs projets : aide à l'organisation, mise en relation avec les élus, recherche de financement,...

Le bureau de l'AJEV est situé à proximité du PIJ (Point Information Jeunesse) à Valençay. L'AJEV tient des permanences pendant la pause méridienne au collège de Valençay le mardi et jeudi et au collège d'Ecueillé le lundi et le vendredi. Toutes les autres rencontres avec les jeunes se font sur rendez-vous dans les salles mises à disposition par les communes.

Les animateurs se basent sur « l'envie de faire » des jeunes. L'animateur laisse aux jeunes la prise d'initiatives et autant d'autonomie que possible. C'est à eux qu'appartiennent les choix de lieux, d'activités ou d'organisation même si l'animateur pose le cadre et reste toujours présent pour les accompagner et les soutenir. Cette pédagogie vise à responsabiliser les jeunes et développer leur autonomie.

La sécurité des jeunes est toujours privilégiée. Les animateurs sont vigilants au respect de la législation relative aux accueils collectifs de mineurs en toutes circonstances.

Tous ces apprentissages concourent à une approche de la citoyenneté et de prise de conscience de leur territoire pour les amener à terme à s'y investir.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !!!!!

Coordonnées de l'AJEV

Sylvain EUDELIN

Accueil Jeunes Ecueillé-Valençay

Espace Gâtines – Route de Faverolles

36600 VALENCAY

Tel : 02 54 00 42 75 - Port : 06 07 60 92 14

Email : ajevfol36@gmail.com



ANIMATRICE CULTURELLE

Aurélié DÉSIRÉ a rejoint la Communauté de Communes Ecueillé - Valençay en mars 2016 au poste de chargée de mission culturelle. La communauté de communes a à cœur de développer sa politique culturelle. Sa volonté est de faciliter l'accès de tous à la culture sur son territoire. Le festival Festiv'Arts-en-Berry et son pendant hivernal Fest'Hiver seront renouvelés cette année, en partenariat avec la commune de Levroux et le Château de Valençay. De plus, un travail commun avec les médiathèques et les bibliothèques va également émerger, pour faciliter leur mise en réseau. Désormais, grâce au portail internet mis en ligne par la communauté de communes, vous pourrez accéder à l'ensemble des fonds des communes membres, depuis la bibliothèque la plus proche.

Aurélié DÉSIRÉ

Chargée de mission culturelle

Communauté de Communes Ecueillé - Valençay

4, rue de Talleyrand - BP 3

36600 VALENCAY

Tél. 02 54 00 33 75 - Port. 06 74 28 15 38 - Email : culture@ccev.fr

Facebook : Festiv'Arts en Berry

Site : <http://festivarts.e-monsite.com>



Il est décidé de demander aux marchands ambulants une participation aux frais d'électricité occasionnés par l'installation de leur camion sur la Place du 8^{ème} Régiment de Cuirassiers les jours de marché, pour l'année 2016, soit 67 € pour les commerçants venant à Ecueillé une fois par semaine et 134 € pour les commerçants venant deux fois par semaine.

La durée d'emploi de l'agent contractuel assurant l'entretien et le balayage des classes à l'école Rabalais et de l'annexe de la Chambre d'Agriculture est porté à 19 h ½ par semaine à compter du 1^{er} mars 2016.

Compte-tenu de la prolifération des chats errants dit « libres » dans la Commune et en application de l'article L211-27 du Code Rural, des devis concernant la stérilisation et l'identification de ces chats ont été sollicités auprès de trois vétérinaires

Celui du cabinet BVL à Buzançais, mieux disant, a été retenu et Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec le dit cabinet.

A noter que, afin d'optimiser cette opération, la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) s'est engagée à prendre en charge, déjà pour l'année 2016, les frais vétérinaires engagés par la Commune.

2000 enveloppes pré-timbrées avec logo de la Commune seront commandées auprès de la Poste pour la somme de 1.746 €.

Après avoir pris connaissance du souhait de la Ligue du Centre – Val de Loire de Badminton de développer la pratique affiliée du badminton à Ecueillé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable au projet de création d'un club de badminton à Ecueillé.

Contact va donc être pris rapidement avec le responsable du gymnase pour connaître la disponibilité d'un créneau horaire ainsi qu'avec l'agent de stratégie et développement de la Ligue afin d'échanger autour de ce projet.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre l'Etat, la Gendarmerie Nationale et la Commune pour adhésion à la participation citoyenne.

Bonne note a été prise de la prorogation, pour une durée d'un an, du contrat relatif à l'emploi de contractuel afin d'assurer l'entretien de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et à l'école maternelle et ce, à compter du 1^{er} avril 2016 ainsi que de la démission, à compter du 1^{er} février 2016, d'un Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, en congé de mise en disponibilité depuis le 1^{er} août 2015.

Des adhésifs pelliculés, avec le logo de la Commune, seront commandés auprès de l'atelier RO-CHOUX à Villedieu afin d'être apposés sur les véhicules communaux.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue à Pellevoisin le 26 janvier dernier en présence du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et des Maires des Communes concernées (Pellevoisin, Heugnes, Palluau-sur-Indre et Villegouin) pour une réflexion sur l'organisation des écoles dans le secteur géographique proche.

La présence d'écoles et de Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (R.P.I.) dans le secteur est évoquée, de même que le problème de la mise en place de trop petites structures. A noter que l'école de Pellevoisin perdrait une classe. Le DASEN et les Maires concernés ne sont pas favorables à des R.P.I. trop grands.

Quant au Collège, Madame Valérie JOURDAIN, représentante des parents d'élèves, a fait ce même jour et en séance publique à la Salle des Fêtes d'Ecueillé, une présentation poussée sur les données de l'établissement.

Monsieur le Maire a fait valoir, en son nom personnel, au nom de la Municipalité et de ses concitoyens, son attachement au Collège.

Monsieur PINTON a affirmé que le dit Collège ne fermerait pas mais qu'il était nécessaire de tirer la sonnette d'alarme car les évolutions d'effectifs attendus sous 3 ans sont inquiétantes.

Le DASEN a précisé que c'était le Préfet qui décidait d'une fermeture de Collège, sur demande du Conseil Départemental.

Il est toutefois constaté qu'aucun travail n'a été réalisé quant à l'accessibilité de ce Collège.

Des pistes sont évoquées, des solutions vont être explorées afin de permettre un fonctionnement pérenne de l'établissement.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Février 2016 (suite)

Le Conseil Municipal a pris note du souhait de Madame LEPILLIET de réaliser une formation de garde pêche particulier ; pour cette formation, le plan d'eau sera son territoire de garde.

Bonne note est également prise des travaux de renforcement des rives de chaussées sur accotement et des grosses réparations de chaussées qui seront réalisés sur la Commune par le Département entre Avril et Septembre 2016.

Lecture est donnée d'une carte de remerciements émanant de Madame Aline MILLET pour le stage qu'elle a réalisé au sein des services administratifs du 18 au 22 janvier dernier ainsi que d'un courrier de Sœur Mercédès qui remercie la Municipalité et le personnel communal pour le prêt de matériel lors de la journée « Portes Ouvertes » en Septembre 2015.

Le Conseil Municipal est informé que le Ballet Russe de Saint-Petersbourg se produira à la Salle des Fêtes le mercredi 30 mars prochain à 20 h 30.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016

Etaient présents : M. Pournin, Beaumont, Mmes Chrétien, Willems, M.M. Bourbon, Hilaire, Lanore, Laurent, Malassenet, Mmes Martin et Renima.

Absents : Mme Laplanche (ayant donné procuration à M. Aufrère) et Mme Lourme (ayant donné procuration à M. Pournin).

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean AUFRÈRE, Maire, a, lors de sa séance du 12 avril 2016, délibéré des affaires suivantes :

* Les Comptes de Gestion de la Commune, du Service Assainissement, du Lotissement de la Torlière, du local Pharmacie et du Centre Communal d'Action Sociale dressés par Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2015, n'ont appelé ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

* Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, les Comptes Administratifs 2015 :

- de la Commune, lequel fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de 481.257,19 €, un excédent en section d'investissement de 125.086,59 € et des Restes à Réaliser déficitaires pour 188.034,00 €.
- du Service Assainissement, lequel fait ressortir un excédent en section de fonctionnement de 194.880,01 €, un excédent en section d'investissement de 17.569,69 € et des Restes à Réaliser déficitaires pour 32.476 €.
- du lotissement de « La Torlière » qui, lui, fait ressortir un excédent d'investissement de 430,09 €, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrant à hauteur de 226.997,85 €.
- du local Pharmacie qui fait ressortir un déficit d'investissement de 31.334,12 € et des restes à réaliser déficitaires pour 95.190,00 €, la section de fonctionnement n'ayant fait l'objet d'aucune dépense et d'aucune recette.
- et enfin, du Centre Communal d'Action Sociale qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2.823,24 € et un excédent d'investissement de 600,00 €. A noter que le Centre Communal d'Action Sociale étant dissous à compter du 1er janvier 2016, l'ensemble de ces excédents sera reporté au Budget Communal.

* Pour la **28^{ème}** année consécutive, les taux d'imposition des 3 taxes directes locales ont été maintenus, et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés. Le produit fiscal attendu pour 2016 est de 429.608,00 €.

* Le Conseil Municipal a émis, par 13 voix et une abstention, un avis favorable à l'attribution, pour l'année 2016, de subventions aux divers organismes ou associations pour une somme totale de 41.000 €.

* Il a décidé de répartir ainsi qu'il suit la somme de 38.150 € prévue au Budget Primitif pour contributions aux organismes de regroupement, à savoir : 31.626 € au SIVOM d'Ecueillé et 6.522,39 € au Syndicat du Pays de Valençay dont 1.891,89 € pour l'instruction des documents d'urbanisme.

Festiv'Arts en Berry à Écuillé

Le samedi 16 juillet 2016

Compagnie Hydragon – La Corde et On

Un jeune homme mince et de grande taille, les mâches frisantes et l'air coquif, arrive flanqué d'un moustachu un peu plus ronoouillard et beaucoup plus âgé. Ils installent un immense trépid auquel est suspendue une longue corde lisse. Et, pendant que l'ainé improvise à l'accordéon une chanson aussi légère que l'air, le jeune garçon grimpe à la corde pour caresser les étoiles. Défiant les rimes gougnardes et l'apesanteur, il réussit d'incroyables acrobaties. Au-delà de l'exploit, c'est la grâce et la douceur poétique de la prestation qui accroche notre regard aux nuages.



Concert Les Dièses Zacoustik

Les Dièses ont créé en 2015 la version en trio Zacoustik pour fêter les 15 ans du groupe. Après tant de routes et de rencontres, un autre voyage s'imposait... Celui de revisiter leur répertoire, en piochant dans leurs Chansons Françaises du Monde, celles qui ont marquées les 6 albums depuis 1999. Les Dièses Zacoustik, se veut léger, en trio, pour se poser partout, comme à la maison !



L'équipage en trio :
Didier Dubreuil : Auteurs, chant, guitare, bodhran
Zito Barrett : Compositeur, violon, mandoline, chant
Alexandre Griffiths : guitares, bouzouki, cajon, chœurs
<http://www.lesdieses.com/#/zacooustik/c16u8>

Aurélié Désiré, chargée de mission culturelle
06.74.28.15.38
culture@ccev.fr

[illegible]

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTENEUR INDIVIDUEL POUR LES PARTICULIERS

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay propose aux habitants de la commune d'Ecueillé d'obtenir un conteneur, sous certaines conditions.

1. Les bacs sont la propriété de la CCEV ;
2. Pour que votre demande soit acceptée, votre poubelle doit être collectée en porte à porte, et non en point de regroupement ni en pré-collecte (ramassage par la commune) ;
3. L'utilisateur doit nettoyer et maintenir les bacs qui lui sont distribués dans un état d'hygiène correct. Si des réparations sont nécessaires, il doit en faire la demande en mairie ;
4. Chaque bac est affecté à une adresse précise. En cas de déménagement, ils doivent être laissés sur place ;
5. Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir du ramassage. En dehors des jours de collecte, les bacs doivent impérativement être remis à l'intérieur des propriétés ;

Le tri des déchets doit être respecté ;

Les ordures ménagères doivent être en sac (*achat à la charge de l'utilisateur*) ;

Les emballages et les papiers doivent être mis en vrac ;

Les poubelles non-conformes ne seront pas collectées ;

Dès lors que votre demande sera acceptée et que vous serez équipé, vous ne pourrez plus obtenir de sacs noirs et jaunes (registre à l'appui).

Si vous n'êtes pas en mesure de remplir l'ensemble de ces conditions, la CCEV continuera de vous attribuer chaque année des sacs noirs et jaunes.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le service de gestion des déchets de la CCEV 02.54.40.20.19 ou par mail mission@ccev.fr.

Nous vous contacterons avant la fin de l'année 2016 afin d'étudier puis de valider votre demande.

Si vous souhaitez un conteneur pour les ordures ménagères ^{et/ou} pour les emballages et papiers, merci de remplir complètement le formulaire ci-dessous et de le **retourner à la MAIRIE avant le 31 août 2016.**

✂

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Numéro de téléphone :

Nombre de personnes dans le foyer :

Vous souhaitez :

☐ un bac pour les ordures ménagères

☐ un bac pour les emballages et les papiers.

* Les Budgets Primitifs 2016 :

- celui de la Commune qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 1.616.756 € et en investissement à la somme de 1.546.335 €,
 - celui du Service Assainissement qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 211.636 € et en investissement à la somme de 394.130 €,
 - celui du lotissement de la Torlière qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 93.659,13 € et en investissement à la somme de 85.689,22 €,
 - et celui concernant le local de la Pharmacie qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 15.744 € et en investissement à la somme de 261.184 €,
- ont tous été adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Le Conseil Municipal a décidé de porter, à compter du 1^{er} mai 2016, les tarifs de location de la Salle des Fêtes ainsi qu'il suit :

- Pour les personnes résidant dans la Commune :

- * ½ journée sans cuisine : 82 € et avec cuisine : 107 €.
- * la journée sans cuisine : 153 € et avec cuisine : 194 €.
- * le week-end ou forfait de 2 jours sans cuisine : 204 € et avec cuisine : 265 €.

- Pour les personnes ne résidant pas dans la Commune :

- * ½ journée sans cuisine : 153 € et avec cuisine : 178 €.
- * la journée sans cuisine : 224 € et avec cuisine : 265 €.
- * le week-end ou forfait de 2 jours sans cuisine : 306 € et avec cuisine : 367 €.

et concernant l'électricité, le tarif du Kw/h est maintenu à :

- * 0,12 € pour les habitants de la Commune,
- * 0,10 € pour les Associations locales ayant leur siège social à Ecueillé,
- * 0,22 € pour les habitants hors Commune.

* Les tarifs de location de la Maison des Associations ont également été actualisés, à compter du 1^{er} mai 2016, à savoir :

- Associations locales : gratuit.

- Habitants de la Commune et hors Communes + Associations hors Commune :

- pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre :

- * la ½ journée : 59 €.
- * la journée : 118 €.
- * le week-end ou forfait 2 jours : 173 €.

- pour la période du 1^{er} octobre au 30 avril :

- * la ½ journée : 71 €.
- * la journée : 137 €.
- * le week-end ou forfait 2 jours : 204 €.

* Les tarifs du camping sont maintenus. Seule, la date d'ouverture a été avancée au 1^{er} mai.

* Pour l'année 2016, le Conseil Municipal a décidé que la pêche dans l'étang communal serait ouverte de 7 h 30 à 21 h, les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés pour la période du 1^{er} mai au 29 mai inclus, du 05 au 08 mai (Pont de l'Ascension) et du 14 au 16 mai (week-end de la Pentecôte) et tous les jours pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre inclus. Comme l'an dernier, la pêche sera interdite le 14 juillet, journée réservée au concours organisé pour les enfants.

Les tarifs sont les suivants :

- enfants de moins de 12 ans (tenus d'être accompagnés par un adulte) : gratuit.

- enfants de 12 à 15 ans (tenus d'être accompagnés par un adulte) :

- * 20 € pour l'année,
- * 2 € la journée,
- * 1 € la ½ journée.

- enfants de plus de 15 ans et adultes :

- * 50 € pour l'année,
- * 5 € la journée.

* Le prix de location des barrières, stands, tables et bancs est maintenu.

* Le tarif des concessions dans le cimetière communal est porté, à compter du 1^{er} mai 2016, à 140 € pour les concessions trentenaires et à 230 € pour les concessions cinquantenaires.

* Celui des concessions dans le columbarium, du droit d'ouverture et la gratuité du droit de dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ainsi que celui du caveau provisoire ont été maintenus jusqu'au 30 avril 2017.

* Des tarifs ont été institués, à compter du 1^{er} mai 2016, pour les animaux en état de divagation :

- frais d'identification d'un animal errant capturé : 30 €,
- capture d'un animal en divagation et recouvrement, par le propriétaire, des soins vétérinaires engagés par la Commune : 150 €.

* Conformément à l'indice du Coût de la Construction du 4^{ème} trimestre 2014, le Conseil Municipal a procédé à la révision du loyer, à compter du 19 avril 2016, du local commercial sis à Ecueillé, 3 rue Jacques Morin.

* Un avis favorable a été émis quant à la participation de la Commune au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2016 et ce, à hauteur de 45,50 €.

* Le Conseil Municipal a pris connaissance du **P.A.D.D.** (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Ce P.A.D.D. est compris dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune pour la durée du P.L.U., c'est-à-dire une dizaine d'années (article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme).

Le P.A.D.D. est un élément essentiel du P.L.U. :

- il n'est pas opposable aux permis de construire, mais le règlement et les orientations d'aménagement doivent respecter ses orientations ;

- si la Commune souhaite revoir les orientations du P.A.D.D., elle doit procéder à une révision générale du P.L.U.

* Il a émis un avis favorable à l'aménagement, par l'entreprise TURPIN de Châteauneuf (41), d'un placard dans le bâtiment 3 de l'école Rabelais (salle informatique) et ce, pour un montant H.T. de 1.788 € soit 2.145,60 € T.T.C.

* Monsieur le Maire a été autorisé à signer le protocole d'accord avec la SAUR pour la substitution d'un paramètre composant la formule d'actualisation des tarifs du délégataire (électricité tarif vert en électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour une capacité supérieure à 36 kVA).

* Un devis des Etablissements GANDOLFI relatif à l'extension de l'éclairage public route de Villedomain et s'élevant à la somme H.T. de 1.298,10 € soit 1.557,72 € T.T.C. a été soumis au Conseil Municipal. Ce devis a été accepté après un vote qui a fait ressortir 7 pour et 7 abstentions, la voix du Président étant prépondérante.

* Le Conseil Municipal a également procédé à la mise à jour du tableau des agents titulaires de la Collectivité à compter du 1^{er} mai 2016.

* Considérant la vétusté de l'actuelle tondeuse Kubota datant de 1999, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a émis un avis favorable à l'acquisition d'une tondeuse avec plateau 1m65 mulching, auprès des Etablissements CLOUÉ à Saint-Maur pour la somme totale H.T. de 31.825,00 € soit 38.190,00 € T.T.C. + 80,00 € de frais de dossier. Le financement se fera en 3 échéances annuelles, à savoir :

- 12.810,00 € en 2016,
- 12.730,00 € en 2017,
- 12.730,00 € en 2018.

A noter : les Etablissements CLOUÉ reprennent la tondeuse Kubota pour la somme de 4.000 € T.T.C.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ÉCUEILLÉ-VALENCAY (CCEV)

Lors de la dernière réunion du Conseil Communautaire du 6 avril, la CCEV a validé entre autres le programme de voirie.

Sur le territoire de la commune, a été retenu :

- VC 19 Ecoublère : renforcement de la chaussée en enrobés chauds - coût estimatif 15967,32 € TTC. La commune mettra en œuvre la grave sur l'accotement et la remise à niveau des regards d'assainissement et d'eau potable. Entreprise SETEC
- VC 28 La Morlière : décaissement partiel (100m²) suite à la déformation de la chaussée et au reprofilage partiel de la chaussée, coût estimatif 14 968.80 € TTC. Entreprise SETEC

Suite à arrêt de l'entreprise attributaire du marché de point à temps, le programme 2016 est décalé en 2017.

COMMUNE d'ÉCUEILLÉ

Des travaux de point à temps seront réalisés dans les rues, durée du chantier estimé deux jours.

Le travail consiste à recouvrir d'émulsion et de gravillons les zones faïencées, fissurées. Un devis nous parviendra courant juillet.

- VC 30 (prolongement) La Poterie : actuellement la chaussée dans le virage près de la fosse est en mauvais état, le Conseil a décidé de renforcer la chaussée sur environ 50 mètres et d'installer une grille avaloir, les travaux sont confiés à l'entreprise SETEC, coût estimatif 3 492 € TTC hors préparation de la chaussée et grave sur accotement réalisé en régie.

Et cette nouvelle benne à la déchetterie de Heugnes...



La Communauté de Communes Ecueillé-Valençay a signé un contrat de collecte du mobilier avec Eco-Mobilier : à la clef une nouvelle vie pour les meubles usagés !

Eco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, fondé en décembre 2011 par 24 fabricants et distributeurs de meubles français. Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

L'éco participation payée par les consommateurs pour chaque produit neuf acheté est reversée par les fabricants et les distributeurs à Eco-mobilier.

Concrètement cet éco organisme met en place une benne « meuble » par déchetterie et finance son enlèvement et le traitement des déchets ainsi détournés de l'enfouissement.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la déchetterie de Heugnes est équipée d'une benne pour le mobilier.

TOUS les meubles sont concernés

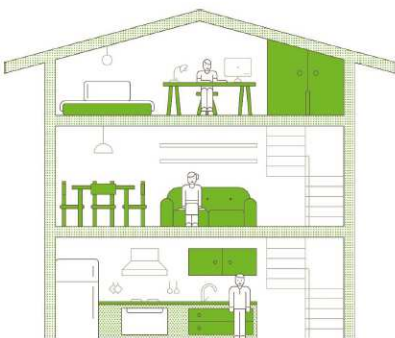
► Quel que soit le type : sièges, matelas, literie, table, bureau, armoire, meubles de cuisine, de salles de bain...

► Quel que soit le matériau : bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastiques...

► Quelle que soit l'origine : La maison, le jardin, le garage...

► Quel que soit l'état: entiers, démontés, en état d'usage ou non...

► Ne sont pas concernés : les éléments de décoration et de récréation



Fonction dans la maison	Benne MOBILIER	HORS benne MOBILIER
Salon/séjour/salle à manger	Armoire, bibliothèque, étagère, buffet, table (basse, à manger...), guéridon, vaisselier, meuble TV/hi-fi, range CD, table gigogne, porte-manteau à pied	Tringle ou rail à rideaux, tapis, stores, rideaux, panier, boîte de rangement, couverture/plaid, abat-jour, luminaire, cache-pot et bac à plantes, porte manteau mural
Chambres à coucher	Table de chevet, coiffeuse, commode, dressing, penderie, valet, vitrine, desserte, malle, coffre, bois et tête de lit, parcs et tous lits bébés (berceau...)	Moustiquaire, cintre, miroir, jouet d'enfants
Literie	Sommier, matelas, lit pliant	Oreiller, traversin, édredon, couette, linge de lit, landau, couffin, lit d'animal
Bureau	Bureau, secrétaire, meuble informatique	Corbeille à courrier, sol, panier à journaux
Cuisine	Table, caisson, plan de travail de cuisine, meuble de tri, desserte	Evier, poubelle, bac à compost, éléments de plomberie, escabeau, corbeille, vaisselle, huche à pain
Salle de bains	Plan de toilette, étagères, armoire de toilette, table à langer	Vasque, séchoir, miroir, panier à linge
Jardin/Extérieur	Balancelle, table de camping pliable	Parasol, barbecue, balançoire, composteur, jardinière, pergola
Sièges (rembourrés ou non) et leurs éléments	Chaise, chaise longue, chaise haute, tabouret, fauteuil, canapé (fixe, convertible en lit), banquette, méridienne, siège de bureau, banc, pouf, chauffeuse, repose-pieds, tête de lit	Coussins, siège auto bébé, rehausseur, poussette, transat bébé
Parties de meubles	Plateau et pieds de table, porte de meuble, tréteau	Bouts de parquets, portes, fenêtres, charpentes



Un doute, une question sur le tri ?

Contactez Flavie GALIBERT - ☎ 02.54.40.20.19
Vous pouvez aussi lui écrire : mission@ccev.fr



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016 (suite)

* Les services techniques ne disposant actuellement pas de vestiaires d'atelier, il est décidé d'y remédier en commandant ce matériel auprès des Etablissements ACIAL à Saint-Aignan-sur-Cher pour la somme H.T. de 913,21 € soit 1.095,85 € T.T.C.

* Monsieur le Maire est autorisé d'une part, à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention, organisme ayant notamment pour mission de sensibiliser les employeurs publics et d'encourager la mise en œuvre de démarches de prévention dans le cadre de la protection de la santé et la sécurité des agents et d'autre part, à signer la convention à intervenir avec le dit organisme.

* Le columbarium aménagé au sein du cimetière en 2008 par la Société MUNIER Columbariums à Lerrain (88) ne disposant plus, à ce jour, que de 3 cases, un devis a été sollicité auprès de la même Société pour procéder à son extension. 3 modules comprenant 11 cases supplémentaires seront installés au dessus de l'existant pour le prix H.T. de 9.090,62 € soit 11.891,54 € T.T.C. A noter que ce prix inclut une plaque nominative afin d'y inscrire le nom des défunts ayant opté pour la dispersion des cendres.

* Les services de la Direction Départementale des Territoires n'assurant plus la réalisation des rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Assainissement, une consultation a été engagée auprès de 4 cabinets pour assistance conseil en gestion de Service Public de 2015 à 2018, à savoir : MERLIN à Semoy (45), ADM Conseil à Saran (45), I.R.H. à Olivet (45) et NALDEO à Poitiers (86). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de retenir l'offre du Cabinet I.R.H., mieux disant, pour la somme totale H.T. de 8.983 € soit 10.779,60 € T.T.C. comprenant les 4 années.

* Monsieur le Maire a donné lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Indre, lesquels sollicitent l'avis du Conseil Municipal, conformément à l'article R 413-15 du Code de l'Environnement, quant à la demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement d'élevage de 1^{ère} catégorie d'animaux de la faune sauvage captive, à savoir : 2 Pythons molurus bivittatus, 2 Morelias boeleni, 3 Heloderma horridum exasperatum, 3 Shinisaurus crocodilurus, 5 Pythons regius.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable par 9 voix et 5 abstentions.

* Concernant les chemins ruraux, Monsieur le Maire a soumis deux devis émanant de la SAFER au Conseil Municipal :

- l'un pour la cartographie des chemins ruraux et des lieux-dits cadastraux : 776,40 € H.T. soit 931,68 € T.T.C.

- le second pour le diagnostic de l'état physique des chemins ruraux : 2.241,40 € H.T. soit 2.689,68 € T.T.C. + 80,05 € H.T. soit 96,06 € T.T.C. par km de chemins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé de ne retenir, pour le moment, que le devis relatif à la cartographie pour un montant T.T.C. de 931,68 €.

* Le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour le renouvellement du contrat de fourniture de gaz Propane avec GAZARMOR pour les logements de l'école et le stade municipal.

* Après avoir pris connaissance du courrier émanant de la Direction Régionale Ouest de la Poste qui a revu les conditions de commercialisation en présentant un prix de 140.000 € pour la vente de l'immeuble qui abrite le bureau de Poste sis 24 avenue de la Gare, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a émis un avis défavorable à l'acquisition de cet immeuble.

* Quant au choix du feu d'artifice pour le 14 juillet 2016, deux propositions ont été soumises :

- celle de la Société Pyro-Fêtes à Cellettes (41) : 4.200 € T.T.C. sans sonorisation,
- celle de la Société Brezac Artifices à Le Fleix (24) : 4.200 € T.T.C. avec sonorisation.

Le devis de la Société Brezac Artifices, avec sonorisation, est retenu à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Concernant l'acquisition éventuelle d'un radar pédagogique mobile, des renseignements complémentaires seront sollicités. A noter que celle-ci peut faire l'objet d'une subvention de l'Etat au titre des amendes de police et ce, à hauteur de 40%.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016 (suite)

* Considérant la vétusté de la centrale de commandes de l'horloge de la Mairie, il s'avère nécessaire de procéder à son remplacement. Le devis des Etablissements BODET à Parçay-Meslay (37), chargés de l'entretien de la dite horloge, a été accepté pour la somme H.T. de 1.324 € soit 1.588,80 € T.T.C.

* Le Conseil Municipal a également accepté le partenariat avec la Nouvelle République 36 afin de réaliser de la publicité pour annoncer la Saint-Barnabé et ce, moyennant la somme de 111,54 € T.T.C. Il s'agit de publier 2 annonces brèves en amont, 1 article avec photo 15 jours avant et de réaliser, par les soins de la N.R., 300 flyers, 150 affiches A4 et 50 affiches A3 que la mairie sera chargée de dispatcher. En contrepartie, la Commune s'engage à distribuer 130 journaux N.R. le jour de Saint-Barnabé.

* Les devis établis par la Société CÉRIG relatifs à la gestion des logiciels du secrétariat (état-civil, concessions, cimetière), à la dématérialisation de l'envoi des documents budgétaires aux Préfectures et aux Trésoreries ainsi qu'aux formations correspondantes et s'élevant à la somme totale H.T. de 1.550 € soit 1.860 € T.T.C. ont été acceptés.

* Une somme de 675,84 € sera versée à la Commune de Chatillon-sur-Indre pour remboursement des frais de scolarité d'un élève Ecueillois fréquentant une classe spécialisée de l'école de cette Commune durant l'année scolaire 2015/2016, l'école d'Ecueillé ne disposant pas de ce type d'enseignement spécialisé.

* Un avis défavorable a été émis quant à la demande d'aide financière sollicitée par la Maison Familiale Rurale du Lochois à Loches (37) pour un jeune Ecueillois inscrit dans cet établissement.

* Un lecteur de puces nécessaire pour lire les tatouages des animaux errants sera acquis pour la somme H.T. de 126,62 € soit 151,95 € T.T.C.

* Bonne note a été prise du rapport annuel 2015 établi par le SATESE concernant la station d'épuration. La synthèse fait ressortir un entretien et un fonctionnement bons et une production annuelle de boues normale.

* Monsieur le Maire a donné lecture d'un courrier émanant de Monsieur Michel BESNARD et relatif au danger que représente l'intersection de la rue de la Vieille Eglise avec la rue du Vieux Cimetière. La Commission des Travaux se rendra sur place afin d'étudier ce qu'il est possible de faire.

* Le Conseil Municipal a pris note que l'acte concernant la cession du Centre de Secours au Service Départemental d'Incendie et Secours a été signé.

* Il a également pris note des dates du Congrès des Maires qui aura lieu les 31 mai, 1^{er} et 02 juin prochains.

* La commémoration de la bataille d'Ecueillé aura lieu, cette année, le Jeudi 25 août.

* Quant aux festivités du Jumelage, elles se tiendront les 26, 27 et 28 août à Ittre. Les personnes souhaitant y participer peuvent, d'ores et déjà, se faire inscrire en Mairie.

* Le repas des Anciens aura lieu le dimanche 16 octobre 2016 et sera animé par Monsieur LEVOY.

* Le Conseil Municipal a pris note de la carte de remerciements émanant de Madame Danielle PINGUET et sa famille suite au décès de son époux, Jacques.

* Monsieur le Maire a donné lecture au Conseil Municipal du courrier en date du 12 février dernier émanant de Monsieur Louis PINTON, Sénateur de l'Indre, qui précise avoir choisi de mettre un terme à ses fonctions de Président du Conseil Départemental.

* Un courrier sera transmis à la Commune de Ittre afin de manifester le soutien du Conseil Municipal d'Ecueillé suite aux attentats qui ont eu lieu en Belgique.



Informations sur le tri

• Emballages et papiers à recycler

Bouteilles et flacons en plastique



Canettes, boîtes de conserve, bidons de sirop et aérosols en



Journaux, revues et magazines



Briques alimentaires et cartonnettes



Pourquoi mélanger les emballages et le papier ?

Le prestataire retenu pour le nouveau marché de collecte est en capacité technique de trier les emballages et les papiers grâce à un système de tri automatisé capable de séparer l'ensemble des matériaux.

Les emballages jetés doivent être dépourvus de reste, sans pour autant être nettoyés. Ainsi, les papiers même un peu souillés seront recyclés.

De plus la collecte en porte à porte ou point de regroupement est maintenant faite chaque semaine, de la même manière sur toutes les communes de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Ecueillé – Valençay rappelle aux particuliers et professionnels que les cartons bruns ne sont plus ramassés lors de la collecte des ordures ménagères.

Il convient d'emmener les cartons à la déchetterie de Valençay ou de Heugnes, de la même manière que pour les déchets verts, les gravats, la ferraille, les déchets dangereux, les déchets électriques et les déchets encombrants.

Les poubelles dont le contenu ne sera pas conforme ne seront pas collectées.



Pourquoi ne plus prendre les gros cartons ?

Les cartons bruns ne font pas partie des emballages ménagers ni des papiers. Jusqu'à présent les cartons collectés en porte à porte finissaient leur vie en enfouissement au même titre que les ordures ménagères. Maintenant, ces cartons récupérés pourront être recyclés, d'où l'importance qu'ils soient rassemblés en déchetteries.

ECUEILLE FETE NATIONALE DU 14 JUILLET 2016



**11h30 : DÉFILÉ en musique
REVUE DES SAPEURS POMPIERS
et DÉFILÉ OFFICIEL (Place du 8^{ème} Cuirassiers)**

12h00 : VIN D'HONNEUR

**12h30 : REPAS CHAMPETRE au plan d'eau
Confié au restaurant « Le Lion d'OR »
(inscriptions à la mairie)**

**10h00 – 16h30 : CONCOURS DE PEINTURE
(inscriptions au plan d'eau)**

**14h00 : CONCOURS DE PECHE gratuit
réservé aux enfants (inscriptions 13h)**

**16h00 : JEUX DIVERS (adultes et enfants)
et GOUTER pour les enfants**

18h00 : GUINGUETTE animée par Didier Accordéon

20h00 : REPAS dansant sur place (12€)

**23h00 : FEU D'ARTIFICE SONORISÉ
au plan d'eau**

23h30 BAL gratuit avec DJ

Conçu et imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Avril 2016 (suite)

* Monsieur le Maire a précisé au Conseil Municipal que, comme suite à la réunion qui s'est tenue entre les délégués du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) et les parents d'élèves concernant l'avenir du Collège, des réflexions sont engagées avec le Conseil Départemental, l'Inspection Académique et le Rectorat.

* Monsieur MALASSENET a fait remarquer la difficulté de croisement des véhicules, notamment les Poids Lourds, aux feux tricolores rue des Moulins. Il serait nécessaire d'étudier le problème, voire de poser des panneaux « serrer à droite ».

La rue de l'Abattoir est toujours envahie par des chats errants.

Pour le marché fermier qui se déroulera le jour de Saint-Barnabé, une vingtaine d'exposants ont déjà répondu favorablement pour participer.

* Madame WILLEMS a rappelé que la démonstration de badminton s'est déroulée le 08 avril dernier. Une réunion est prévue vendredi 15 avril à 19 heures à la Maison des Associations afin de créer l'association.

Quant au jumelage, les personnes intéressées devront se faire connaître rapidement.

Une réunion pour l'édition du prochain bulletin municipal sera programmée.

Concernant la brocante, elle a rappelé que celle-ci a lieu le 20 mai 2016.

* Monsieur HILAIRE a proposé de transmettre un courrier à Maître NICAUD-POUCHOL, notaire à Ecueillé, pour lui demander, ainsi qu'à ses employés, de ne pas stationner sur le passage qui mène au Champ de Foire. Monsieur le Maire devant la rencontrer prochainement, il lui précisera de vive voix.

Il a également demandé quand les travaux concernant le bateau de l'entreprise PIGELET pourraient être réalisés. Il lui a été répondu que ceux-ci étaient programmés.

* Monsieur BOURBON a demandé si la réunion publique concernant la participation citoyenne était programmée. Contact avait été pris avec le Commandant SCHMIDT qui doit communiquer la date retenue.

* Madame CHRÉTIEN a demandé qui devait enlever la mousse sur les trottoirs. Il lui a été répondu que cela était à la charge des riverains.

D'autre part, elle a informé le Conseil Municipal de la présence d'ornières sur le chemin de la Couffaudière.

Travaux de bâtiment dans notre école primaire

Les travaux sur les quatre bâtiments de l'école primaire François RABELAIS ont bien avancé.

L'isolation des murs et plafonds, le changement de toutes les menuiseries sont terminés dans :

- le bâtiment annexe, la bibliothèque (BCD), la salle informatique et toutes les classes.
- le toit amianté de la cantine a été retiré et remplacé par une couverture isolée.
- le bâtiment en pierres a été entièrement ravalé.

Trois rampes d'accès handicapés ont été créées : bâtiment en pierres, bâtiment annexe et garderie.

La peinture sur toutes les parties neuves est en cours d'achèvement.



Travaux de bâtiment dans notre école primaire (suite)

Le réseau de chauffage a été étendu au bâtiment de la cantine, ce qui permet la suppression de l'abonnement au gaz qui devenait onéreux. Le remplacement des appareils de la chaufferie permettent une optimisation de la consommation d'énergie. Dans le même objectif, l'éclairage de toutes les salles a été remplacé de même que l'éclairage extérieur.

Des ventilations mécaniques contrôlées ont été installées dans toutes les pièces et fonctionnent économiquement grâce à des détecteurs de présence. Il nous reste à faire avant la rentrée de septembre 2016 :



Le bâtiment en pierres a été ravalé sur les quatre faces.

- L'isolation thermique de la salle de motricité.
- Le remplacement des menuiseries de la cantine, de la salle d'arts plastiques, du local de la garderie et du couloir des petits.
- Le WC handicapés de la cantine.
- La rampe d'accès handicapés de la cantine.

Le planning des travaux a été respecté grâce à la très bonne coopération des entreprises entre elles et avec les services techniques de notre commune.

Merci aux Enseignants qui ont su supporter bruit et poussière.

En septembre, la rentrée s'effectuera dans des locaux agréables et bien isolés.

Nouvelle Tondeuse

La tondeuse de la commune était âgée de 17 ans. Depuis quelques temps elle montrait des signes de fatigue. A la mi-avril - alors que la nouvelle tondeuse était commandée et devait nous être livrée 3 semaines plus tard - elle a décidé de ne plus démarrer.

L'herbe grandissait partout, nous avons tous (habitants, employés et élus) attendu avec une grande impatience l'arrivée du nouvel engin. Outre les qualités de base, nos exigences s'étaient portées sur trois points principaux :

- ♦ Grande facilité d'entretien.
- ♦ Maniabilité permettant le travail dans un dévers conséquent.
- ♦ Plateau mulching performant évitant les multiples allers et retours au camion dès que la hauteur de l'herbe permettrait de ne pas ramasser.

Après démonstrations notre choix s'était porté sur une tondeuse Ferrari.

Finalement le lendemain de l'ascension la nouvelle tondeuse nous était livrée par les établissements Cloué de Châteaurox.



Journée découverte avec le CIVAM



Dimanche 24 juillet, le CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) de Valençay et du Pays de Bazelle nous propose une journée découverte sur Ecueillé.

Au programme :

- Visite de la Gare par la S.A.B.A (Société d'Animation du Blanc-Argent),
- Visite chez M. Caraty - Les forges du Bas-Berry à La Boutinière,
- Visite des serres de Ludovic et Vanessa MOREAU - Horticulteur - Maraîcher à la Basse Roche.

Un verre de l'amitié sera offert par la Municipalité aux participants à la fin des visites.

Tarif : 4 €

Venez nombreux !

LES FESTIVITES

Festivités du 13 et 14 Juillet 2016

Cette année la retraite aux flambeaux aura lieu le mercredi 13 juillet avant le bal des Sapeurs Pompiers d'Ecueillé à la caserne des pompiers.

**Repas sur place
À partir de 20h**



Départ 22h à la Caserne



24 ans de jumelage

Eh oui 24 ans qu'Ittre et Ecueillé sont jumelés !

Voilà 2 ans déjà que nos amis Belges sont venus chez nous dans le cadre du jumelage. Cette année c'est à notre tour de se rendre à Ittre. La Municipalité d'Ittre nous a concocté un programme bien particulier durant notre séjour : visite du zoo « Pairi Daizi », vernissage de l'exposition des artistes Ecueillois/Ittrois, concert de violons et de la Royale Harmonie Communale de Virginal, visite de la partie fluviale ou balades en bateau...



Ce séjour se déroulera les **26, 27, 28 et 29 Août 2016**.

Une quarantaine d'Ecueillois est déjà inscrite pour ce séjour...mais il n'est pas trop tard. Si vous êtes intéressés faites vous connaître au plus vite auprès du secrétariat de mairie.

Le transport sera assuré par la Municipalité d'Ecueillé et l'hébergement se fera chez l'habitant.

Forum des associations

Pour la prochaine édition du forum des associations, nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 10 Septembre 2016** sur la **Place du 8ème Cuirassiers à partir de 9h30** pour rencontrer les associations locales pour des renseignements ou encore mieux pour des inscriptions.

Lors de ce forum, une **bourse d'échange** sera également mise en place. On pourra y troquer ses baskets ou tenues de sport (survêtement, kimono,...), matériels (raquettes de tennis, instrument de musique, boules de pétanque,...) de tout âge, enfants et adultes.

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage des encombrants est prévu le **Lundi 19 Septembre 2016**.
Toute personne intéressée habitant hors agglomération est priée de se faire connaître auprès de la Mairie.

Commémoration du 25 Août

Cette année la commémoration du 25 Août se fera le **Judi 25 Août 2016 à 19h** suite au séjour en Belgique dans le cadre du Jumelage.

La Commune pourra-t-elle s'engager dans le dispositif Participation Citoyenne ?



L'année 2015 a été marquée par une augmentation des vols sur la commune d'Ecueillé passant de 11 en 2014 à 17 en 2015.

Face à cette situation, le Gendarmerie Nationale a proposé à la commune de s'engager dans le dispositif Participation Citoyenne qui a été présenté au Conseil Municipal. Celui-ci a délibéré favorablement.

Nature et objectif du dispositif :

Il s'agit d'observer des faits inhabituels (circulation de véhicules, démarchages...) et de signaler ces faits aux gendarmes qui enregistrent ces renseignements afin de les utiliser dans des enquêtes éventuelles. Il s'agit bien d'observation et non de surveillance. La vie privée des gens n'est pas l'objet de cette observation.

Qui est impliqué ?

Le Maire désigne quelques personnes référentes qui se portent volontaires pour cette mission. Ces personnes sont connues de la population. Elles se répartissent, si possible, sur l'ensemble du territoire de la commune. Le rôle des référents se limite à l'observation et à la transmission des informations aux gendarmes.

Mise en place du dispositif :

Une réunion publique, en présence du Commandant Schmidt de la Communauté de brigades du Blanc et de l'Adjudant Ballereau, responsable de la Brigade d'Ecueillé, a eu lieu le 26 mai à la Mairie.

Cette réunion d'information n'a réuni que deux personnes auprès du Conseil Municipal. Il a été décidé de reporter l'engagement de la commune après l'été pour organiser à nouveau une réunion d'information.

Si vous êtes intéressés par le dispositif et le cas échéant volontaire pour devenir référent, merci de vous signaler en mairie. Une nouvelle réunion sera organisée si l'intérêt de la population est suffisant.

Les communes de Vendoeuvres et Villedieu sont engagées. Les résultats obtenus sont positifs.

Ecueillé ne pourra s'engager que si la population adhère au projet.

Projet d'une cité scolaire au collège d'Ecueillé

Depuis le début de l'année 2016, l'avenir du collège est un sujet préoccupant pour tous : parents, élus, enseignants, élèves ... Un travail important a été effectué par l'association de parents d'élèves. De nombreuses propositions pour accueillir de nouveaux élèves ont été faites à l'Inspection Académique et au Conseil Départemental. De réunions publiques en rencontres entre élus, parents, enseignants... la réflexion a bien avancé et progressé dans le sens souhaité par tous : le maintien du collège et sa rénovation liée à la création d'une cité scolaire. Aujourd'hui, on peut assurer que le collège sera rénové.

Une cité scolaire, qu'est ce que c'est ?

C'est accueillir au collège les élèves de CM1 et CM2 afin qu'ils travaillent avec les 6^{ème}. Ces trois niveaux d'enseignement forment un cycle. Les élèves apprennent à connaître le collège, les enseignants travaillent ensemble. La liaison école-collège en est meilleure. Ce projet, souhaité par le Conseil Départemental et l'Inspection Académique, a été adopté par les élus d'Ecueillé, Géhée, Préaux, Selles-Sur-Nahon et Frédille. Les communes de Heugnes et Pellevoisin s'y opposent. Leurs élèves ne rejoindront donc le collège qu'en 6^{ème}.

Pour les élèves d'Ecueillé, cette intégration pourrait être partielle avec des demi-journées passées à l'école notamment le mercredi matin (il y a un service de restauration à l'école et pas au collège) ainsi que les deux après-midis où les élèves de l'école sortent à 15 heures et terminent leurs journées avec des Temps d'Activités Périscolaires dispensés à l'école où se situent personnels et locaux. Cette intégration partielle permettrait aux élèves de garder un contact avec les autres élèves du primaire. Cet aménagement ne se fera qu'avec l'aval de l'Inspecteur d'Académie. Les enseignants ont montré leur volonté de travailler ensemble et déjà réfléchi à un projet commun.

Calendrier du projet

L'année scolaire 2016 – 2017 permettra de réfléchir et répondre à toutes les questions pédagogiques et matérielles : transport, restauration, garderie...

Le Conseil Départemental pourra entamer la rénovation du collège dont l'accessibilité.

Des réunions d'information seront organisées afin d'expliquer le fonctionnement aux parents. La cité scolaire ne débutera qu'en septembre 2017.

Réflexion sur l'avenir du collège

Ce projet innovateur montre notre volonté de garder notre collège. Sa rénovation permettra de le rendre plus attractif. Ce projet doit s'accompagner d'autres pistes de réflexion car seul, il ne pourra influer beaucoup sur les effectifs. La rectrice d'Orléans-Tours a promis une visite à Ecueillé afin de réfléchir au problème du secteur de recrutement qu'il faudrait modifier.

Le Conseil Départemental et la commune d'Ecueillé vont travailler ensemble afin de mutualiser les moyens (on va réfléchir pour qu'éventuellement les repas servis aux primaires soient préparés par le collège).

Aujourd'hui on peut se féliciter de voir notre collège avec un projet de rénovation et ainsi de le pérenniser sur Ecueillé. Notre engagement vers la cité scolaire y a contribué.

Ballet russe de Saint-Pétersbourg



Pour la deuxième année consécutive, l'École Impériale de Ballet Russe de Saint-Pétersbourg nous a offert un spectacle de qualité. L'élégance, le raffinement et la perfection était de rigueur. Les 17 jeunes danseuses et danseurs accompagnés du danseur étoile, Yurii MIROV nous ont émerveillés.

Les jeunes danseurs étaient accompagnés de la directrice, Aleksandra ANTONELLI, de la professeure de danse, Anna ANTONELLI, de la chorégraphe, Irina KOROLEVA, de leur régisseuse du son, Elena ANTONELLI, d'une représentante du district de Saint-Pétersbourg, Olga SHTROMILA et de leur couturière, Larissa YAROSH.

Nous les avons accueillis durant 2 jours où nous leur avons fait visiter le patrimoine de notre région, la visite du Château et du Donjon de Loches avant de commencer les répétitions pour les 5 représentations consécutives dans les communes environnantes.

Une expérience que nous attendons avec impatience de renouveler l'année prochaine pour encore une fois être sous le charme.



Brocante

Ce dimanche 29 mai, les conseillers parés de gilets jaunes ont guidé leurs exposants dès 5h du matin pour leur trouver un emplacement rue du 11 Novembre et sur le Champ de Foire.

Le mauvais temps est venu se mêler au troc des courageux brocanteurs peu nombreux.

La Saint Barnabé et son marché aux produits du terroir

Le marché fermier instauré l'an passé a grandi pour le plaisir de nos papilles. Une vingtaine de producteurs locaux se sont installés place du Champ de Foire afin de nous faire découvrir les produits issus de notre terroir.

Miel, safran, vins, croquets, légumes, bières, charcuteries, volailles, escargots, fromages, traiteur ... nous ont ouvert l'appétit lors des dégustations.



Inauguration de la plaque ERASMUS+

Le projet Erasmus+ « Home Sweet Home » en partenariat avec l'Union Européenne a permis aux élèves du collège CALMETTE et GUÉRIN de participer aux échanges avec d'autres pays tels que l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie et la Grèce.

La consécration pour toute l'équipe pédagogique du collège impliquée dans ce projet a eu lieu le 30 avril 2016 avec l'inauguration de la plaque Erasmus+ « mon projet européen » en présence de Mme Isabelle BRUNEAU, députée de l'Indre, de Mr Gérard NICAUD, conseiller régional, de Mr Jean-Claude TEMPLEUR, directeur du collège, de Mr Claude DOUCET, de Mr Jean AUFRERE et des élus du Canton ainsi que les ambassadeurs et leurs professeurs.

Cette inauguration de la plaque Erasmus+ « Mon projet européen » donne au collège CALMETTE et GUÉRIN le titre de collège européen.



Schoralia



Vendredi 3 juin, la rencontre chorale a eu lieu au gymnase d'Ecueillé. Pour cette manifestation, Schoralia regroupait plusieurs chorales, à savoir la chorale du collège CALMETTE et GUÉRIN d'Ecueillé, du collège JOLIOT-CURIE de Châtillon, du collège CONDORCET de Levroux et celle du collège ROSA-PARKS de Châteauroux.

La participation de la chorale « La clé des Chants » ainsi que l'Harmonie d'Ecueillé a apporté un atout musical supplémentaire.

Comment ne pas vibrer en entendant tous ces élèves, habillés de couleurs vives, accompagnés des musiciens de Shoralia chantant de tout cœur, rendre un vibrant hommage à Daniel BALAVOINE ! Ces talentueux choristes ont été successivement dirigés par Madame BIDAULT, Madame MAUPOUX et Madame JUGY.

La clé des chants dirigée par Lidwine Blanchard a interprété plusieurs chants du monde. Quant à l'Harmonie d'Ecueillé, dirigée par Guy DUVERGET, elle a joué avec brio trois morceaux choisis dans leur répertoire.

La chanson finale « Je ne suis pas un héros » chantée par tous les choristes et jouée par tous les musiciens a été grandiose et a ravi tous les spectateurs venus en très grand nombre.

Chacun des participants, qu'il soit choriste, musicien, organisateur a donné le meilleur afin que cette soirée musicale reste un moment de partage unique, privilégié, chargé d'une grande émotion.

Ouverture à la Poste d'une Maison de Services au Public

Depuis le 25 avril, la Poste d'Ecueillé accueille une maison de services au public. Cette ouverture est l'aboutissement d'un travail commun entre la Préfecture de l'Indre, la Commission Départementale de Présence Postale et la municipalité d'Ecueillé.

Cinq partenaires sont représentés à Ecueillé : la CAF, la CPAM, la CARSAT, la MSA et Pôle Emploi.

Pendant les heures d'ouverture de la Poste, la population pourra accéder à ce service d'information et d'accompagnement pour toute démarche administrative. Un espace confidentiel est prévu. Un ordinateur est mis à disposition du public. L'agent de la Poste sert de conseiller et de guide auprès des usagers.

Cette nouvelle mission de service à la population engage les partenaires pour trois ans. N'hésitez pas à demander de l'aide pour utiliser ce dispositif. L'agent de la Poste est là pour vous aider.

La Poste est ouverte :

- le lundi de 14h à 16h15,
- du mardi au vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h15,
- le samedi de 8h45 à 11h30..



Correspondant Tempête

Alain POURNIN et Annie CHRETIEN, désignés « correspondants tempête » au sein de la commune ont participé à une réunion d'information organisée par ERDF.

Au cours de cette réunion, on leur a exposé les caractéristiques du réseau électrique, leur rôle à tenir en cas d'intempéries, à savoir :

- être un interlocuteur avec ERDF en géocalisant les dégâts sur une ligne afin de faciliter leur intervention et réduire au maximum le temps nécessaire à la remise en état du réseau,
 - être un intermédiaire avec la population qui souhaiterait avoir des renseignements,
- être un acteur de prévention en signalant des anomalies sur une ligne électrique (poteau cassé, fil électrique par terre, etc ...).

Nouveaux jeux au plan d'eau



Pour redynamiser l'espace de jeux au Plan d'eau, la municipalité a fait l'acquisition de nouveaux jeux pour enfants en remplacement du mini-golf devenu obsolète. Le montant global de ces jeux s'élève à 18 840€ TTC.

Lélia FERBUS, après cinq ans d'étude à l'école de Cachan (94), vient d'obtenir un diplôme d'ostéopathe biomécanicien.

Elle a choisi Ecueillé pour s'installer. La maison de santé étant complète, la municipalité lui a aménagé un local dans une ancienne salle de l'école Rabelais avec accès direct depuis la rue Bernard David. Ce local accessible aux personnes à mobilité réduite dispose d'une salle d'attente, de sanitaires et d'un cabinet de consultation.

L'aménagement a été réalisé par les employés municipaux. Le ravalement du pignon valorise le bâtiment. Un bail commercial a été établi.

Depuis le 1^{er} juin, Lélia FERBUS y est installée. Elle reçoit du lundi au samedi sur rendez-vous uniquement. Elle peut également se déplacer à domicile pour les patients qui ne pourraient se rendre au cabinet. On peut avoir recours à ses services avec ou sans visite préalable chez le médecin. Elle reçoit les bébés ayant eu un traumatisme dû à l'accouchement. Elle soigne les torticolis du nourrisson. Elle prévient les scolioses des enfants et adolescents. Elle traite également les troubles musculo-squelettiques dus aux mauvaises postures de travail. On peut la consulter également pour traiter les tendinites, les lombalgies, les cervicalgies, les sciatiques et lumbagos ...

Adresse de cabinet : 14 bis rue Bernard David
☎ 07.83.39.40.30.

Nous lui souhaitons une entière réussite et sommes heureux de son installation à Ecueillé.



Semis pied de murs

Fin mars dernier, une opération « semis pieds de murs » s'est déroulée à Ecueillé. Les résidents étaient conviés à cette manifestation. Ils ont pu bénéficier des conseils avisés de Monsieur Quentin REVEL du CPIE Brenne/Berry (1). Ils ont pu également mettre en pratique le semis pieds de murs.

Les employés communaux ont continué ces semis composés de graines de sept plantes vivaces fleurissant à diverses périodes de l'année.

A l'issue de cette opération les personnes présentes sont reparties avec un petit sachet de graines – offert par la Municipalité – pour poursuivre près de chez eux cette démarche.

La prochaine étape consiste à un concours photos pour permettre la réalisation d'un panneau composé de plantes sauvages et d'un bâtiment et/ou monument d'Ecueillé.

Les photos seront affichées en Mairie et les meilleures d'entre elles seront retenues pour la confection du panneau « ECUEILLE ».

(1) L'association Brenne-Berry est une association de loi 1901, labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement depuis 1981. Ce label traduit la nature et les qualités de l'association ainsi que leur appartenance à l'Union Nationale des CPIE.



Adultes et enfants participent aux semis pieds de murs.

Voyage en Grèce du 16 au 24 avril :

Après l'Angleterre et la Turquie, le troisième échange du programme Erasmus+ « HOME SWEET HOME » a eu lieu en Grèce du 16 au 24 avril. Prenant le TGV à midi à Saint-Pierre-des-Corps puis l'avion à l'aéroport Roissy-Charles DE GAULLE, nos dix nouveaux ambassadeurs sont arrivés à Athènes à 23h30 où la température était très agréable ! Une navette les attendait pour les mener à l'hôtel.

La première journée a été consacrée à la visite de la ville, de ses monuments comme l'Acropole et le Parthénon. Puis, ils ont rejoint les ambassadeurs anglais et espagnols pour se rendre à Volos où les attendaient leurs familles d'accueil.

Pendant une semaine, ils ont partagé leur vie, ils ont assisté aux cours à la Music School de Volos qui ont été retransmis en direct par internet aux familles françaises, turques, espagnoles et anglaises. Certains ont même appris à danser le Sirtaki (danse traditionnelle grecque). Ils ont visité une maison du futur à Agria, les maisons originales (les Météores), une ancienne usine de tuiles et de briques (the Tsalapata Museum) ainsi que le musée Volos City Museum (Ma maison ma culture).

Ils ont fait une randonnée sur le Mont Pelion et visité les villages traditionnels comme Makrinitza et Portaria, fait du shopping et se sont promenés au bord de la mer !

Le vendredi 22 avril, les ambassadeurs de chaque pays ont présenté une brochure sur le lieu d'habitation d'une personne célèbre de leur pays. Le groupe de travail du collège CALMETTE et GUÉRIN composé de Juline, Tanneguy, Andréa et Pierre, élèves de 4^{ème}, ont choisi de créer une brochure pour enfants sur le Château de Valençay, demeure de TALLEYRAND. Leur travail a été récompensé puisqu'ils ont gagné le premier prix ! Ils ont reçu un très beau cadeau (une tablette numérique).

Pour remercier de l'accueil, au combien, chaleureux des grecs, nos ambassadeurs ont interprété devant toute l'assemblée une chanson de Demis ROUSSOS « On écrit sur les murs » et ont été très applaudis. Le moment du départ a été chargé de beaucoup d'émotions, de larmes et de tristesse.

Ils sont rentrés la tête pleine de souvenirs, avec cette certitude d'avoir vécu une semaine inoubliable avec une chance exceptionnelle.

Le prochain échange à destination de l'Espagne est prévu du 13 au 19 octobre avec les nouveaux ambassadeurs déjà sélectionnés.

Voyage en Italie du 7 au 12 mars :

Les élèves latinistes du collège CALMETTE et GUÉRIN ainsi que ceux du collège JOLIOT-CURIE de Châtillon ont eu la chance de participer ensemble à un voyage en Italie.

Partis, le lundi 7 mars après-midi et après un long trajet en bus, ils sont arrivés à Florence le lendemain matin à 8 heures.

Cette première journée a été consacrée à la découverte de la ville, de l'architecture de ses monuments et à la visite de la Galerie des Offices (musée). Après une nuit de sommeil à l'hôtel bien méritée, ils ont quitté Florence pour Rome. La visite guidée a débuté par le Colisée, le Forum Romain où ils ont découvert des vestiges de temples et de statues, vu le Mont Palatin et le Palais Victor Emmanuel.

Les jours suivants, la visite guidée s'est poursuivie par le site archéologique d'Ostie, la villa Adriana où ils ont appris l'histoire et la vie quotidienne des villes, le commerce...

Pour le dernier jour du séjour, les collégiens ont pu admirer le Château Saint-Ange, visiter la Basilique Saint-Pierre située dans une partie de Rome nommée le Vatican, le Panthéon et la Fontaine de Trévi.

Après un dernier repas au restaurant, les collégiens ont rejoint le bus et ont pris la route du retour où ils sont arrivés le lendemain, samedi 12 mars dans l'après-midi à Châtillon. Encore un très beau voyage !



Un Collège qui bouge

Grâce au dynamisme de toute l'équipe enseignante et pédagogique, les élèves du collège CAL-METTE et GUÉRIN ont participé, depuis le mois de février, à plusieurs grands projets, tous très enrichissants.

Voyage en Normandie du 3 au 4 février :

Le mercredi 3 février, les élèves de 4^{ème} sont partis pour un séjour de deux jours en Normandie. A leur arrivée à Caen, ils ont visité le Mémorial et assisté à la projection de films consacrés à la seconde guerre mondiale ainsi qu'à la guerre froide.

Après une nuit passée au centre d'hébergement de Bernières-sur-Mer, les élèves ont repris leur excursion avec la visite des sites témoins du débarquement du 6 juin 1944, à savoir le port artificiel d'Arromanche et le cimetière américain d'Omaha Beach.

Après ce moment dédié à l'histoire, la seconde partie de la visite a été consacrée à la géographie par la découverte des installations industrialo-portuaires de Caen-Ouistreham. Du bassin de plaisance situé au centre ville, au terminal transmanche en bord de mer, ils ont pu découvrir les différents bassins destinés aux hydrocarbures, au bois, aux produits agro-alimentaires, aux conteneurs.



Journée anglaise du 21 mars :



Comme chaque année, le collège a organisé une journée anglaise. A cette occasion, les élèves ainsi que les équipes pédagogiques sont venus habillés dans une tenue qui se rapprochait le plus possible d'un uniforme anglais. Les élèves, aidés par leurs professeurs, ont confectionné des gâteaux anglais et à midi le cuisinier Mr Anthony FABRIK leur avait préparé un délicieux repas anglais.

Toujours une très belle initiative et une magnifique journée !

Erasmus + « HOME SWEET HOME »

Sortie ERASMUS+ « HOME SWEET HOME » du 3 février

Dans le cadre du projet Erasmus + « Home Sweet Home », les élèves de la classe de 4^{ème} du collège CAL-METTE et GUÉRIN sont allés visiter le chantier de la Maison Bulle de Montgivray dont l'architecte est Monsieur Philippe DELAGE ainsi que la maison de George SAND à Nohant . Ces visites sont également subventionnées par Erasmus + « Home Sweet Home ».

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Dans la continuité des précédents bulletins municipaux, ci-après le résumé de chaque réunion.

A chaque réunion, participaient Mr le Maire et une grande partie du conseil municipal, Mr BAF-FERT consultant en urbanisme et Mme AUCLAIR Société Neuilly SAS - bureau d'études chargé de notre PLU.

Les réunions du 4 mars, 10 mars :

Ces réunions nous ont permis de continuer l'élaboration du rapport de présentation, du règlement et des plans de zonage.

Le PADD – Projet d'Aménagement et de Développement Durable -a été finalisé en vue d'être présenté le 12 avril au Conseil Municipal et de recueillir l'avis de l'Assemblée.

Réunion du Conseil Municipal du 12 avril

Sous la présidence de Jean AUFRERE maire d'Ecueillé, le PADD a été présenté au Conseil. Le débat a été ouvert, chaque élu a pu s'exprimer sur le contenu de ce document et les remarques ont été intégrées au document.

Réunion du 22 avril :

En présence de Mr GERBAUD, représentant du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (S.T.A.P), une visite de la Rue de la Vieille Eglise / Place du Monument aux Morts et des rues annexes, a été faite avec discussion sur l'architecture des bâtiments en vue d'affiner notre règlement.

Le projet du PLU sera envoyé aux Personnes Publiques Associées (Préfecture, Direction Départementale du Territoire, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, Chambre de Commerce, STAP, les communes limitrophes,...).

Réunion du 26 mai matin avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A) :

Mr AUFRERE a commenté avec Mr BAFERT et Mme AUCLAIR projet de P.L.U d'Ecueillé. Les représentants des services ont pu présenter et commenter leurs avis.

Réunion du 26 mai

Suite à la réunion du matin, les documents ont été amendés partiellement pour tenir compte de l'avis des P.P.A. Après modification définitive des documents et plans, ceux-ci seront envoyés courant juin aux P.P.A pour avis définitif.

Le projet du PLU ainsi retouché sera présenté au Conseil Municipal de la mi-juillet pour approbation de ce projet.

Suite à ce Conseil, le dossier sera soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (C.D.P.E.N.A.F). Cette Commission remettra ses conclusions après l'été.

Dès validation définitive, le dossier sera soumis à enquête publique après nomination d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. A l'issue de l'enquête, le Commissaire rendra ses conclusions. Un Conseil Municipal se réunira pour valider définitivement le projet.

Tous les documents disponibles du PLU sont mis au fur et à mesure sur le site internet de la commune.

